

#### 4-2-4 Requête et projet d'exécution

Tableau 4-1 Ecoles objets du projet et nombre de salles de classe

Région	I.D.E.E.	Requête			Nombres retenus par le projet			Nombres réduits		
		Nombre d'écoles	Remplacement	Extension	Nombre d'écoles	Remplacement	Extension	Nombre d'écoles	Remplacement	Extension
			(Total)			(Total)			(Total)	
DAKAR	1. GRAND DAKAR I	4	3 (15)	12	4	1 (13)	12	-	2 (2)	-
	2. DAKAR BANLIEUE	14	3 (50)	47	14	3 (50)	47	-	- (0)	-
	3. PIKINE	8	10 (21)	11	8	10 (21)	11	-	- (0)	-
	4. GUEDIWAYE	10	21 (53)	32	9	16 (48)	32	1	5 (5)	-
	5. THIAROYE	11	21 (43)	22	10	19 (41)	22	1	2 (2)	-
	6. RUFISQUE II	19	47 (78)	31	19	45 (75)	30	-	2 (3)	1
	TOTAL	66	105 (260)	155	64	94 (248)	154	2	11 (12)	1
THIES	7. MBOUR	26	28 (100)	72	24	26 (85)	59	2	2 (15)	13
	8. THIES-COMMUNE	17	28 (58)	30	14	19 (46)	27	3	9 (12)	3
	9. THIES-DEPT.	31	12 (70)	58	31	10 (68)	58	-	2 (2)	-
	10. TIVAOUANE	22	19 (66)	47	22	19 (65)	46	-	- (1)	1
	TOTAL	96	87 (294)	207	91	74 (264)	190	5	13 (30)	17
GRAND TOTAL		162	192 (554)	362	155	168 (512)	344	7	24 (42)	18

Note: Le nombre de nouvelles écoles inclut dans l'item d'Extension

Tableau 4-2 Examen du contenu de la requête et teneur du projet

Note: Portail/clôture o : clôture en parpaings  
Bloc de sanitaires o : construction d'un nouveau bloc de sanitaires

Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet				Travaux à la charge des communautés				Remarques
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Bureau du directeur	Portail/clôture	Latrine	Démolition	Aménagement de terrain	
<b>1. IDEE-Grand Dakar I</b>															
GD-1 Nafissatou Niang	7	496	7	-	5	5	-	5	5	-	Offre des matériaux	-	-	-	
GD-2 Masse Massaër Niane 1	7	437	7	-	2	2	-	2	2	-	-	-	-	-	
GD-3 Masse Massaër Niane 3	7	450	7	1	2	3	1	2	3	-	-	-	-	-	
GD-4 Oumar Hamet Wane	6	374	6	2	3	5	-	3	3	-	-	-	-	-	Pas de salles à remplacer
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>1.757</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>-</b>					
<b>2. IDEE-Dakar Banlieue</b>															
DB-1 Parcelles As. U16	2	140	2	-	4	4	-	4	4	o	Offre des matériaux	o	-	-	1 salle en construction par la communauté
DB-2 " " U15	-	-	-	-	6	6	-	6	6	o	Offre des matériaux	o	-	-	Nouvelle école
DB-3 Front de terre	7	453	7	3	2	5	3	2	5	o	-	o	-	-	
DB-4 Castors ASECNA	6	515	6	-	3	3	-	3	3	o	-	-	-	-	
DB-5 Yoff Aéroport	6	437	6	-	3	3	-	3	3	-	-	-	-	-	1 salle en construction par la communauté
DB-6 Parcelles As. R (U21)	6	458	6	-	3	3	-	3	3	-	Offre des matériaux	o	-	-	Latrine à achever
DB-7 " " U9	-	-	-	-	3	3	-	3	3	o	Offre des matériaux	o	-	-	Nouvelle école
DB-8 Khar Yalla	9	614	9	-	3	3	-	3	3	o	-	-	-	-	1 salle en construction par la communauté
DB-9 H.L.M. Grand Yoff 2	-	-	-	-	6	6	-	6	6	o	-	o	-	-	Nouvelle école
DB-10 Cité Diamalaye	6	504	6	-	3	3	-	3	3	o	-	Réparation	-	-	
DB-11 Parcelles As.U17	4	322	4	-	2	2	-	2	2	-	Offre des matériaux	Réparation	-	-	
DB-12 " " U18	3	184	3	-	3	3	-	3	3	o	Offre des matériaux	o	-	-	1 salle en construction par la communauté
DB-13 H.L.M. Grand Yoff	7	563	6	-	3	3	-	3	3	-	-	Réparation	-	-	
DB-14 Yoff 4	3	180	3	-	3	3	-	3	3	o	-	Réparation	-	-	2 salles en construction par la communauté
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>4.370</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>10</b>					
<b>3. IDEE-Pikine</b>															
PK-1 Darou Pikine	13	1.179	17	2	-	2	2	-	2	-	o	-	-	-	Changement de position du portail
PK-2 Touba Diacksao	10	1.062	18	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
PK-3 El H. Elimane NDiaye	9	802	11	-	3	3	-	3	3	-	-	-	-	-	
PK-4 Ibrahima NDao	12	1.210	23	2	-	2	2	-	2	-	o	-	o	-	
PK-5 Mahmadane Fall	7	752	14	4	-	4	4	-	4	o	-	-	o	-	
PK-6 Darou Khoudoss	10	717	11	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
PK-7 Baoré Seck	10	938	7	2	2	4	2	2	4	o	o	-	o	-	
PK-8 Colobane Lansar B	5	552	5	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>7.182</b>	<b>106</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>5</b>					

Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet				Travaux à la charge des communautés				Remarques
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Bureau du directeur	Portail/clôture	Larve	Démolition	Aménagement du terrain	
<b>4. IDEE-Guediawaye</b>															
GW-1 Darou Salam	12	1.015	12	1	2	3	1	2	3	o	o	Réparation	-	-	
GW-2 Pikine 16	13	1.038	15	4	-	4	4	-	4	o	Offre des matériaux	o	o	-	
GW-3 Pikine 18	-	-	-	5	-	5	x	x	x	x					
GW-4 Pikine 20	16	1.560	26	1	2	3	1	2	3	-	-	o	-	-	
GW-5 Pikine 23	17	1.767	31	8	1	9	8	1	9	o	o	Réparation	o	-	
GW-6 Cheikh Anne	9	645	9	1	3	4	1	3	4	-	-	o	-	o	
GW-7 Parcelles Assainies Z	6	439	6	-	3	3	-	3	3	-	o	o	-	-	
GW-8 Hamo 4	6	439	6	1	3	4	1	3	4	-	Offre des matériaux	o	-	-	
GW-9 Cité des Enseignants	-	-	-	-	12	12	-	12	12	o	Offre des matériaux	o	-	-	
GW-10 Cité UNESCO-HAMO 3	-	-	-	-	6	6	-	6	6	o	-	o	-	-	
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>6.993</b>	<b>105</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>5</b>					
<b>5. IDEE-Thiaroye</b>															
TR-1 Malick Diop	-	-	-	2	-	2	x	x	x	x					
TR-2 Mbaye Diouf	16	1.720	31	6	-	6	6	-	6	o	-	-	o	-	
TR-3 Keur MBaye Fall	6	442	6	3	2	5	3	2	5	o	o	o	o	-	
TR-4 Mame Wassour Seck	14	1.009	17	2	1	3	2	1	3	o	o	-	-	-	
TR-5 Moussé Anta Diop	13	1.430	26	4	-	4	4	-	4	o	o	-	o	-	
TR-6 Ahmet Sow	5	388	5	2	1	3	2	1	3	o	o	Réparation	o	-	
TR-7 Fass Paillote	13	1.322	22	2	-	2	2	-	2	-	o	Réparation	o	-	
TR-8 Cité Coopérative Rech. Scientifique	-	-	-	-	6	6	-	6	6	o	Offre des matériaux	o	-	-	
TR-9 Cité Fass MBao	-	-	-	-	6	6	-	3	3	o	Offre des matériaux	o	-	-	
TR-10 Cité Sicap MBao	-	-	-	-	3	3	-	6	6	o		o	-	-	
TR-11 Malika Centre récepteur	-	-	-	-	3	3	-	3	3	o	Offre des matériaux	o	-	-	
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>6.311</b>	<b>107</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>43</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>9</b>					
<b>6. IDEE-Rufisque II</b>															
RF-1 Colobane 1	10	746	10	6	1	7	6	1	7	o	-	-	o	-	
RF-2 Gouye Mourides A	6	425	6	3	-	3	3	-	3	o	-	o	-	-	
RF-3 Colobane 1 Nord	6	421	6	3	3	6	3	3	6	o	-	o	-	-	
RF-4 Castors SOCOCIM	5	409	5	-	4	4	-	4	4	o	-	o	-	o	
RF-5 Bargny Filles	13	960	14	2	-	2	2	-	2	o	-	Réparation	o	-	
RF-6 Ecole Mixte de Bargny	13	1.420	23	3	2	5	3	2	5	o	-	-	o	-	

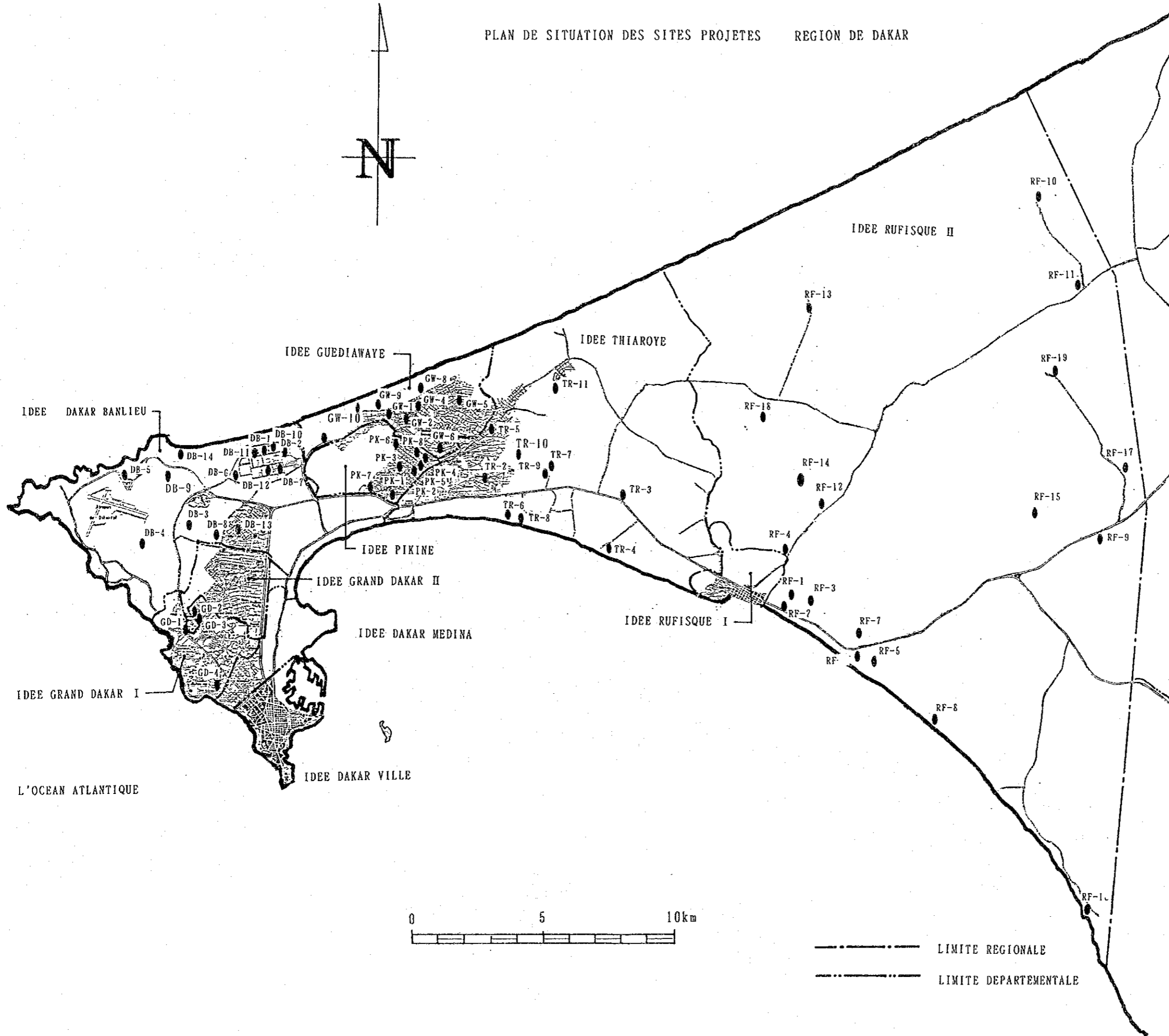
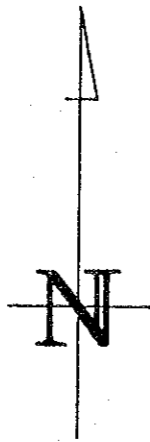
Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet				Travaux à la charge des communautés				Remarques
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Bureau du directeur	Portail/closerie	Latrine	Démolition	Aménagement du terrain	
RF-7 Datou 2	6	412	6	3	-	3	3	-	3	0	-	-	-	-	1 salle, 1 bloc de sanitaires en construction par la communauté
RF-8 Sindou	5	256	5	4	1	5	1	1	2	0	-	0	-	-	1 seul abri provisoire à remplacer
RF-9 Kip-Kip	11	637	11	3	1	4	3	1	4	-	-	Réparation	0	-	1 salle en construction par la communauté
RF-10 Deni Biram NDao	4	219	4	2	2	4	2	2	4	0	Haie	0	-	-	
RF-11 Gorom 1	6	282	6	2	-	2	2	-	2	0	0	Réparation	-	-	
RF-12 Keur NDiaye Lô	6	468	6	4	2	6	4	2	6	0	-	0	-	-	
RF-13 Niaga	5	228	4	3	1	4	3	1	4	0	Offre des matériaux	0	-	-	
RF-14 Kounoune	4	210	4	3	2	5	3	2	5	0	-	0	-	-	
RF-15 Sébi-Ponty	7	401	7	4	2	6	4	2	6	0	-	Réparation	-	-	2 salles en construction par la communauté
RF-16 Toubab Dialaw	2	184	2	2	1	3	2	1	3	0	-	0	-	-	2 salles en construction par la communauté
RF-17 NDoyène 2	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	Haie	0	-	-	Nouvelle école
RF-18 Médina THioub	1	60	1	-	3	3	1	2	3	0	Haie	0	-	-	Indiquée comme nouvelle école dans la requête
RF-19 MBeuth	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	-	Réparation	-	-	Nouvelle école
Total	110	7.738	120	47	31	78	45	30	75	18					1 salle en construction par la communauté
7. IDEE-MBour															
MB-1 Demba Diouma Faye	10	795	12	5	2	7	5	2	7	0	0	-	0	0	Aménagement du terrain raviné
MB-2 Sorokhassane	4	130	3	3	-	3	3	-	3	0	-	0	-	-	
MB-3 Kéniabour	4	207	4	4	2	6	4	2	6	0	-	0	-	-	1 salle en construction par la communauté
MB-4 Oumar Gueye (MBour)	13	1.581	24	4	-	4	4	-	4	-	-	Réparation	0	-	
MB-5 Daga Kholpa (Diass)	3	154	3	3	3	6	3	3	6	0	-	0	-	-	
MB-6 Keur Balla (Malicounda)	2	83	2	2	1	3	-	1	1	0	-	0	-	-	Les abris à remplacer sont déjà réparés
MB-7 MBourokh	3	167	3	2	-	2	2	-	2	0	-	0	-	-	1 salle en construction par la communauté
MB-8 Sop	1	46	1	1	2	3	1	1	2	0	-	0	-	-	(Trop peu d'habitants.
MB-9 Pópenguine 2	3	141	3	1	3	4	1	3	4	0	Offre des matériaux	0	-	-	2 salles sont suffisantes, salles existantes étant démolies)
MB-10 Guéréo	6	501	8	2	3	5	2	3	5	0	-	-	-	-	
MB-11 Nguékokh	1	69	1	1	2	3	-	3	3	0	-	0	-	-	Les abris à remplacer sont déjà remplacés
MB-12 Joachim Fodé MDiaye	8	545	8	-	2	2	-	2	2	0	Offre des matériaux	-	-	-	
MB-13 Joseph Sonar NDiaye	9	667	9	-	3	3	1	2	3	-	0	-	-	-	Une partie du terrain a été cédée, il y a 1 salle là-dessus
MB-14 Serigne C.A. Mbacké dit Gaindé Fatma	7	711	10	-	5	5	-	5	5	0	-	-	-	-	
MB-15 Djilakh (Nguékokh)	3	243	5	-	3	3	-	3	3	0	-	0	-	-	1 salle en construction par la communauté
MB-16 Darou Salam (MBour)	2	132	2	-	4	4	-	4	4	0	Offre des matériaux	0	-	-	Terrain occupé illégalement par des habitants
MB-17 Tchiky	5	321	5	-	2	2	-	2	2	0	Haie	0	-	0	1 salle en construction par la communauté, détour du chemin dans l'enceinte

Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet				Travaux à la charge des communautés				Remarques
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Bureau du directeur	Portail/cloître	Laiterie	Démolition	Aménagement du terrain	
MB-18 Koor DJokkel Faye	4	228	4	-	2	2	-	2	2	0	-	0	-	-	En cours de la réparation des salles à remplacer par la communauté, date de fin des travaux inconnue
MB-19 Fissel 2	3	181	3	-	3	3	-	3	3	0	-	Réparation	-	-	
MB-20 Guinaw rails	-	-	-	-	6	6	-	x	x	x	-	-	-	-	Nouvelle école, presque pas d'habitations aux environs, nécessité faible
MB-21 Médine	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	Haie	0	-	-	Nouvelle école
MB-22 Bad	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	Haie	0	-	-	Nouvelle école
MB-23 Balabougou	-	-	-	-	6	6	-	6	6	0	-	0	-	-	Nouvelle école
MB-24 NDiarogne Ouolof	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	-	0	-	-	Nouvelle école
MB-25 Aga NDimack	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	-	0	-	-	Nouvelle école
MB-26 ONCAD (MBour)	-	-	-	-	6	6	x	x	x	x	-	-	-	-	(Nouvelle école, Chevauchement avec l'ONG française)
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>6.902</b>	<b>110</b>	<b>28</b>	<b>72</b>	<b>100</b>	<b>26</b>	<b>59</b>	<b>85</b>	<b>22</b>					
<b>8. IDEE-Thiès-Commune</b>															
TC-1 Kabasall	12	1.277	20	2	-	2	2	-	2	-	0	-	0	-	
TC-2 Aynina Fall	9	816	11	-	3	3	-	3	3	-	0	-	0	-	1 salle en construction par la communauté
TC-3 Demba Diakhaté	-	-	-	3	-	3	x	x	x	x	-	-	-	-	Pas d'espace pour la construction si les habitants illégaux ne sont pas expulsés
TC-4 Malick Kairé Diaw	-	-	-	4	-	4	x	x	x	x	-	-	-	-	Superficie du terrain est insuffisante pour la construction
TC-5 Serigne Assane Fall	10	769	10	-	2	2	-	2	2	-	-	-	-	-	
TC-6 Gabriel NDione	7	532	7	1	2	3	1	2	3	0	-	-	0	-	Expulsion des habitants illégaux
TC-7 Lamane Ngornack Faye	12	1.572	21	2	-	2	2	-	2	0	-	Réparation	-	-	
TC-8 Thiès None	7	243	6	4	-	4	4	-	4	0	Offre des matériaux	Réparation	-	-	
TC-9 El H. Boubacar NDiaye	3	305	4	2	3	5	2	3	5	0	Haie	Réparation	-	-	
TC-10 Sayib NDoye	4	236	4	4	2	6	4	2	6	0	-	0	-	-	(1 salle en construction par la communauté, Expulsion des habitants illégaux)
TC-11 Modou NDiaye	2	105	2	2	1	3	2	1	3	0	-	-	-	-	
TC-12 Issa Sow	3	244	3	3	-	3	1	-	1	0	-	-	-	-	2 salles en construction avec l'aide de la Banque Mondiale
TC-13 Sampathé	-	-	-	-	3	3	x	x	x	x	-	-	-	-	Nouvelle école, terrain non défini
TC-14 Ecole Route de MBour	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	-	0	-	-	Nouvelle école
TC-15 Hersent	-	-	-	-	6	6	-	6	6	0	-	0	-	-	Nouvelle école
TC-16 Médina Fall	-	-	-	-	3	3	-	3	3	0	-	0	-	-	Nouvelle école
TC-17 Club 2/3 Adua	13	1.193	13	1	2	3	1	2	3	0	-	0	-	-	
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>7.292</b>	<b>101</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>46</b>	<b>11</b>					

Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet			Travaux à la charge des communautés				Remarques	
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Balcons du directeur	Porrait/closerie	Latrine	Démolition		Aménagement du terrain
9. IDEE-Thiès-Dept.															
TD-1 Khombole 2	6	604	10	2	-	2	2	-	2	-	-	Réparation	-	-	
TD-2 Pout 2	6	730	12	-	3	3	-	3	3	o	o	Réparation	-	-	
TD-3 MBodiène Thiès	2	66	2	1	1	2	-	1	1	-	Haie	o	-	-	Construction récente d'1 salle par la collectivité régionale
TD-4 NDiar Tidiane	2	66	2	1	1	2	1	1	2	o	Haie	Réparation	-	-	
TD-5 Beer Thialane	2	160	2	1	1	2	1	1	2	o	-	o	-	o	
TD-6 Dara	2	122	2	1	1	2	1	1	2	o	-	o	-	-	
TD-7 Gollam	1	45	1	1	2	3	1	2	3	o	-	o	-	o	
TD-8 Soune Sérère	6	420	6	1	3	4	1	3	4	o	-	Réparation	-	-	
TD-9 Keur Dicumb NDiaye	4	204	4	-	2	2	-	2	2	o	-	Réparation	-	-	
TD-10 Keur Ablaye Diaw	2	62	1	-	2	2	-	1	1	-	-	o	-	-	Construction récente d'1 salle par la collectivité régionale
TD-11 El H.Mamadou NDiaye	4	208	4	-	2	2	-	2	2	o	-	o	-	-	
TD-12 Keur Moussa	3	135	3	1	1	2	1	1	2	o	Offre des matériaux	o	-	-	
TD-13 NDié Ngom	1	62	1	-	2	2	-	2	2	-	-	-	-	-	
TD-14 Mbéwane Ndong	1	60	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TD-15 Séo-Khaye	1	73	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TD-16 Mbrouvaille	1	63	1	-	2	2	-	2	2	o	-	o	-	-	1 salle en construction par la communauté
TD-17 Serignelbrahima Seck	6	538	9	2	3	5	1	4	5	o	-	o	-	-	1 des salles à remplacer n'est pas utilisée
TD-18 Samel Ndour	1	70	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TD-19 Niakhip	1	57	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TD-20 MBampana	1	58	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	o	-	Démolition de la clôture
TD-21 Guélor	1	50	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	o	
TD-22 Khinine	1	51	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TD-23 Diougane	3	196	3	-	3	3	-	3	3	o	-	-	-	-	
TD-24 Piroundari	2	102	2	1	1	2	1	1	2	o	-	-	-	o	Détour du chemin dans l'enceinte
TD-25 Keur Yaba Diop	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	o	-	Nouvelle école, démolition de la clôture
TD-26 Diayane	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école
TD-27 NDouf	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école
TD-28 Keur NDiol NDiaye	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	o	-	-	Nouvelle école
TD-29 Thiangaye	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école, 2 salles en construction par la communauté
TD-30 Kielle	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école
TD-31 Thilla Ounté	-	-	-	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école
Total	60	4.142	72	12	58	70	10	58	68	27					

Nom d'Ecole	Situation actuelle			Requête			Projet			Travaux à la charge des communautés				Remarques	
	Salle de classes	Effectif	Classes	Remplacement	Extension	Total	Remplacement	Extension	Total	Bureau du directeur	Portail/elbure	Laiterie	Démolition		Aménagement du terrain
10. IDEE-Tivaouane															
TV-1 Meckhé 4	4	345	6	-	2	2	-	2	2	o	-	o	-	-	
TV-2 Meckhé 3	6	588	9	-	3	3	-	3	3	o	-	-	-	-	
TV-3 Ngadiam	2	108	2	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TV-4 Tivaouane 3	7	658	10	-	3	3	-	3	3	o	-	-	-	-	
TV-5 Tivaouane 4	12	1.139	19	12	-	12	12	-	12	o	Offre des matériaux	o	-	-	Transfert de l'école
TV-6 Tivaouane 7	6	558	6	-	3	3	-	3	3	o	Offre des matériaux	-	-	o	Elimination des bâtiments démolies
TV-7 Gade Bitir	4	103	4	2	-	2	2	-	2	o	-	-	-	-	
TV-8 Notto Gouye Diama	5	304	5	1	1	2	1	1	2	o	Haie	o	-	o	
TV-9 NDankh	1	64	1	1	2	3	1	2	3	o	-	-	-	-	
TV-10 Keur NDiobo	2	117	2	1	1	2	1	1	2	o	-	-	-	-	
TV-11 NDiaye Bopp	4	258	4	1	2	3	1	2	3	o	-	-	-	-	
TV-12 Daga	1	43	1	1	2	3	1	2	3	o	-	-	-	-	2 salles en construction par la communauté
TV-13 Mérina Dakhar	8	554	8	-	4	4	-	4	4	-	-	Réparation	-	-	
TV-14 Diamagueune	4	272	4	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TV-15 Thilmakha	7	418	7	-	2	2	-	2	2	-	-	o	-	-	
TV-16 Birame Dié I.Ng.Fall	4	238	4	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TV-17 Fouloume	1	57	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	1 salle en construction par la communauté
TV-18 Ségueul Thioune	1	54	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	
TV-19 Dougnane	1	51	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	2 salles en construction par la communauté
TV-20 Kelle	9	402	6	-	2	2	-	2	2	-	Offre des matériaux	o	-	-	
TV-21 Khoudiadiène	-	-	-	-	6	6	-	5	5	o	-	-	-	-	Nouvelle école, 1 salle récemment achevée avec l'aide de l'ONG
TV-22 Khawlou	1	60	1	-	2	2	-	2	2	o	-	-	-	-	Nouvelle école dans la requête
Total	90	6.391	102	19	47	66	19	46	65	19					

PLAN DE SITUATION DES SITES PROJETES REGION DE DAKAR



- IDEE GRAND DAKAR I
- 1 GD-1 NAFISSATOU NIANG
- 2 GD-2 MASSE MASSAER NIANE 1
- 3 GD-3 MASSE MASSAER NIANE 3
- 4 GD-4 OUMAR HAMET WANE
  
- IDEE DAKAR BANLIEU
- 5 DB-1 PARCELLES ASSAINIES U16
- 6 DB-2 PARCELLES ASSAINIES U15
- 7 DB-3 FRONT DE TERRE
- 8 DB-4 CASTOR ASEENA
- 9 DB-5 YOFF AEROPORT
- 10 DB-6 PARCELLES ASSAINIES "R" (U21)
- 11 DB-7 PARCELLES ASSAINIES U9
- 12 DB-8 KHAR YALLA
- 13 DB-9 H.L.M. GRAND YOFF 2
- 14 DB-10 CITE DIAMALAYE
- 15 DB-11 PARCELLES ASSAINIES U17
- 16 DB-12 PARCELLES ASSAINIES U18
- 17 DB-13 H.L.M. GRAND YOFF
- 18 DB-14 YOFF 4
  
- IDEE PIKINE
- 19 PK-1 DAROU PIKINE 2
- 20 PK-2 TOUBA DIACKSAO
- 21 PK-3 EL HADJI ELIANE NDIAYE
- 22 PK-4 IBRAHIM NDAO
- 23 PK-5 MAHMADANE FALL
- 24 PK-6 DAROU KHOUDOSS
- 25 PK-7 BAORE SECK (PIKINE)
- 26 PK-8 COLOBANE LANSAR B (PIKINE)
  
- IDEE GUEDEAWAYE
- 27 GW-1 DAROU SALAM
- 28 GW-2 PIKINE 16
- 29 GW-4 PIKINE 20
- 30 GW-5 PIKINE 23
- 31 GW-6 CHEIK ANN (ex PIKINE 27)
- 32 GW-7 PARCELLES ASSAINIES "Z"
- 33 GW-8 HAMO 4
- 34 GW-9 CITE DES ENSEIGNANTS
- 35 GW-10 CITE UNESCO-HAMO 3
  
- IDEE THIAROYE
- 36 TR-2 MBAYE DIOUF
- 37 TR-3 KEUR MBAYE FALL
- 38 TR-4 MAME WASSOUR SECK (MBAO)
- 39 TR-5 MOUSSE ANTA DIOP
- 40 TR-6 AHMET SOW (ex MBATAL)
- 41 TR-7 FASS PAILLOTE
- 42 TR-8 CITE COOPERATIVE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- 43 TR-9 CITE FASS MBAO
- 44 TR-10 CITE SICAP MBAO
- 45 TR-11 MALIKA CENTRE RECEPTEUR
  
- IDEE RUFISQUE II
- 46 RF-1 COLOBANE 1
- 47 RF-2 GOUYE MOURIDES A
- 48 RF-3 COLOBANE 1 NORD (2)
- 49 RF-4 CASTORS SOCOCIM
- 50 RF-5 BARGNY FILLES
- 51 RF-6 BARGNY MIXTE
- 52 RF-7 DAROU 2
- 53 RF-8 SINDOU
- 54 RF-9 KIP KIP
- 55 RF-10 DENI BIRAME NDAO
- 56 RF-11 GOROM 1
- 57 RF-12 KEUR NDIAYE LO
- 58 RF-13 NIAGA
- 59 RF-14 KOUNOUNE
- 60 RF-15 SEBI-PONTY
- 61 RF-16 TOUBAB DIALAW
- 62 RF-17 NDOYENE 2
- 63 RF-18 MEDINA THIOUB
- 64 RF-19 MBEUTH



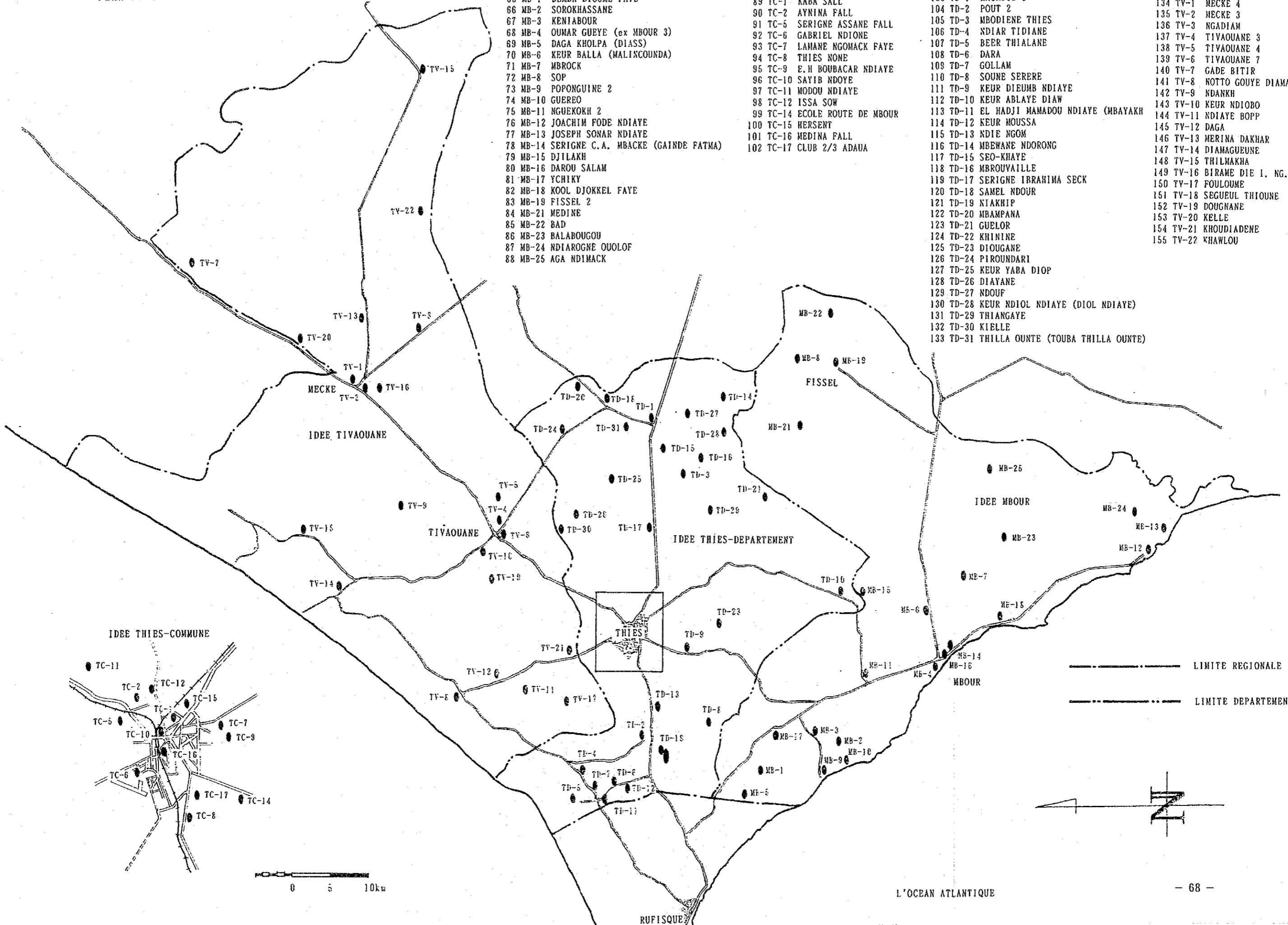
PLAN DE SITUATION DES SITES PROJETES REGION DE THIES

- |      |  |
|------|--|
| IDEE | MBOUR                                    |
| 65   | MB-1 DEMBA DIOUME FAYE                   |
| 66   | MB-2 SOROKHASSANE                        |
| 67   | MB-3 KENIABOUR                           |
| 68   | MB-4 OUMAR GUEYE (ex MBOUR 3)            |
| 69   | MB-5 DAGA KHOLPA (DIASS)                 |
| 70   | MB-6 KEUR BALLA (MALINCOUNDA)            |
| 71   | MB-7 MBROCK                              |
| 72   | MB-8 SOP                                 |
| 73   | MB-9 POPONGUINE 2                        |
| 74   | MB-10 GUEREO                             |
| 75   | MB-11 NGUEKOKH 2                         |
| 76   | MB-12 JOACHIM FODE NDIAYE                |
| 77   | MB-13 JOSEPH SONAR NDIAYE                |
| 78   | MB-14 SERIGNE C.A. MBACKE (GAINDE FATMA) |
| 79   | MB-15 DJILAKH                            |
| 80   | MB-16 DAROU SALAM                        |
| 81   | MB-17 YCHIKY                             |
| 82   | MB-18 KOOL DJOKKEL FAYE                  |
| 83   | MB-19 FISSEL 2                           |
| 84   | MB-21 MEDINE                             |
| 85   | MB-22 BAD                                |
| 86   | MB-23 BALABOUGOU                         |
| 87   | MB-24 NDIAROGNE OUOLOF                   |
| 88   | MB-25 AGA NDIACK                         |

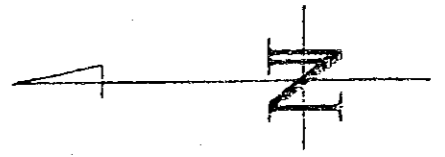
- |      |                            |
|------|----------------------------|
| IDEE | THIES COMMUNE              |
| 89   | TC-1 KABA SALL             |
| 90   | TC-2 AYNINA FALL           |
| 91   | TC-5 SERIGNE ASSANE FALL   |
| 92   | TC-6 GABRIEL NDIONE        |
| 93   | TC-7 LANANE NGOMACK FAYE   |
| 94   | TC-8 THIES NONE            |
| 95   | TC-9 E.H BOUBACAR NDIAYE   |
| 96   | TC-10 SAYIB NDOYE          |
| 97   | TC-11 MODOU NDIAYE         |
| 98   | TC-12 ISSA SOW             |
| 99   | TC-14 ECOLE ROUTE DE MBOUR |
| 100  | TC-15 HERSENT              |
| 101  | TC-16 MEDINA FALL          |
| 102  | TC-17 CLUB 2/3 ADAUA       |

- |      |   |
|------|---|
| IDEE | THIES DEPARTEMENT                       |
| 103  | TD-1 KHOMBOL 2                          |
| 104  | TD-2 POUT 2                             |
| 105  | TD-3 MBODIENE THIES                     |
| 106  | TD-4 NDIAR TIDIANE                      |
| 107  | TD-5 BEER THIALANE                      |
| 108  | TD-6 DARA                               |
| 109  | TD-7 GOLLAM                             |
| 110  | TD-8 SOUNE SERERE                       |
| 111  | TD-9 KEUR DIEUMB NDIAYE                 |
| 112  | TD-10 KEUR ABLAYE DIAW                  |
| 113  | TD-11 EL HADJI MAMADOU NDIAYE (MBAYAKH) |
| 114  | TD-12 KEUR MOUSSA                       |
| 115  | TD-13 NDIE NGOM                         |
| 116  | TD-14 MBEWANE NDORONG                   |
| 117  | TD-15 SEO-KHAYE                         |
| 118  | TD-16 MBROUVAILLE                       |
| 119  | TD-17 SERIGNE IBRAHIMA SECK             |
| 120  | TD-18 SAMEL NDOUR                       |
| 121  | TD-19 KIAKHIP                           |
| 122  | TD-20 NBAMPANA                          |
| 123  | TD-21 GUELOR                            |
| 124  | TD-22 KHININE                           |
| 125  | TD-23 DIOUGANE                          |
| 126  | TD-24 PIROUNDARI                        |
| 127  | TD-25 KEUR YABA DIOP                    |
| 128  | TD-26 DIAYANE                           |
| 129  | TD-27 NDOUF                             |
| 130  | TD-28 KEUR NDIOL NDIAYE (DIOL NDIAYE)   |
| 131  | TD-29 THIANGAYE                         |
| 132  | TD-30 KIELLE                            |
| 133  | TD-31 THILLA OUNTE (TOUBA THILLA OUNTE) |

- |      |                                      |
|------|--------------------------------------|
| IDEE | TIVAOUANE                            |
| 134  | TV-1 MECKE 4                         |
| 135  | TV-2 MECKE 3                         |
| 136  | TV-3 NGADIAM                         |
| 137  | TV-4 TIVAOUANE 3                     |
| 138  | TV-5 TIVAOUANE 4                     |
| 139  | TV-6 TIVAOUANE 7                     |
| 140  | TV-7 GADE BITIR                      |
| 141  | TV-8 NOTTO GOUYE DIAMA               |
| 142  | TV-9 NDANKH                          |
| 143  | TV-10 KEUR NDIOBO                    |
| 144  | TV-11 NDIAYE BOPP                    |
| 145  | TV-12 DAGA                           |
| 146  | TV-13 MERINA DAKHAR                  |
| 147  | TV-14 DIAMAGUEUNE                    |
| 148  | TV-15 THILMAKHA                      |
| 149  | TV-16 BIRAME DIE I. NG. FALL (RISSO) |
| 150  | TV-17 FOULOUME                       |
| 151  | TV-18 SEGUEUL THIOUNE                |
| 152  | TV-19 DOUGNANE                       |
| 153  | TV-20 KELLE                          |
| 154  | TV-21 KHOUDIADENE                    |
| 155  | TV-22 KHAWLOU                        |



--- LIMITE REGIONALE  
 - - - LIMITE DEPARTEMENTALE





#### 4-2-5 Plan de gestion de l'exécution

Parmi les 155 écoles du projet, 128 sont des écoles existantes et 27 de nouvelles écoles. Pour les écoles existantes, il suffira d'étendre la gestion de l'école aux nouvelles classes, et pour les nouvelles, la gestion des écoles ne devrait pas poser de problèmes si un budget est dégagé pour elles, comme pour les écoles existantes.

Les salles de classe qui seront construites dans le cadre du projet seront sans entretien, et ne nécessiteront pas de réparations pendant environ dix ans. Les frais de gestion seront les salaires des instituteurs, les frais de distribution des manuels scolaires et les frais de matériel, etc. Pour certaines écoles, il faudra ajouter les frais d'électricité et d'eau, mais en général, il n'y a pas de cours le soir, et l'eau n'est utilisée que pour les sanitaires; mais comme indiqué plus haut pour les sanitaires, le manque d'électricité et d'eau ne pose pas de problème du point de vue de la gestion. De plus, comme on n'utilise pratiquement pas de matériel autre que les manuels, il n'est pas exagéré de dire que s'il y a des instituteurs, des manuels et de la craie, les écoles pourront fonctionner. Le problème principal reste donc l'affectation et le salaire des instituteurs. Comme indiqué plus haut, pour palier le manque de salles de classe en visant l'augmentation du taux de scolarisation, on utilise activement le système de classes à double flux, et le même instituteur assure en principe les cours le matin et l'après-midi. Ainsi, le principe est une salle pour un instituteur. Conformément à ce principe, on a calculé l'augmentation du nombre des instituteurs nécessaire comme suit:

**Tableau 4-3**

IDEE	Grand Dakar I	Dakar Banlieue	Pikine	Guediawaye	Thiaroye	Rufisque II	MBour	Thiès-Commune	Thiès-Dept.	Tivaouane	Total
Situation actuelle	27	61	78	80	67	115	92	101	59	92	772
Nouveaux instituteurs	12	45	11	31	22	27	59	21	58	45	331
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>106</b>	<b>89</b>	<b>111</b>	<b>89</b>	<b>142</b>	<b>151</b>	<b>122</b>	<b>117</b>	<b>137</b>	<b>1.103</b>

Par conséquent, si ce projet est réalisé, il faudra un total de 331 instituteurs, et si l'exécution du projet est divisée en 3 tranches, pendant les 3 années de 1995 à 1997, il faudra recruter un minimum de 100 instituteurs par an. Par ailleurs, le projet ED-V prévoit la nécessité d'une augmentation de 3.500 salles jusqu'à 1998, et donc le recrutement de 700 instituteurs par an, soit 3.500 instituteurs de 1994 à 1998. Le plan de recrutement étant ainsi, le budget pour les salaires des instituteurs du Ministère de l'Education Nationale a été évolué comme suivant.

**Tableau 4-4 Evolution du budget du Ministère de l'Education Nationale et du budget des salaires (unité: million de F CFA)**

	1983-84	84-85	85-86	86-87	87-88	90-91
Budget de l'enseignement élémentaire	16.079	21.059	22.659	21.668	21.605	25.978
Frais de personnel	15.612	20.386	21.798	20.736	20.654	25.263

Ainsi, pendant les 4 années de 1987/88 à 1990/91, les frais de salaires ont augmenté en moyenne de 1,150 milliard de F CFA, et le salaire mensuel d'un instituteur étant actuellement de 1,4 million de F CFA par an, il faudrait environ 980 millions de F CFA pour 700 instituteurs. Si on considère le nombre d'instituteurs recrutés, pour une augmentation de 486 salles de classe, on a recruté 468 instituteurs pendant les 3 années de 1988/89 à 1990/91, ce qui est une augmentation pratiquement équivalente. Dorénavant, il faudra recruter 700 instituteurs par an, mais cela sera fait en fonction de l'augmentation des salles. Le recrutement des instituteurs est une condition subsidiaire à l'aide de la Banque Mondiale, et un des éléments principaux du Projet ED-V, on pourra donc certainement assurer le nombre d'instituteurs requis.

Et comme indiqué au paragraphe 2-2-3, il y a suffisamment de candidats pour ce recrutement.

#### **4-2-6 Chevauchements avec les projets des autres organismes d'aide**

Dans les paragraphes précédents, on a indiqué que la construction de salles de classe était réalisé avec l'aide d'autres pays d'aide, des organismes internationaux, l'ONG française, les parents d'élèves et les communautés locales.

Pour les constructions à réaliser dans l'avenir, des ajustements ont été faits avec les autres organismes d'aide, et en principe il n'y aura pas de chevauchements, mais les constructions faites par l'ONG française et les parents d'élèves n'ont pas fait l'objet de ces ajustements. Et parmi ces dernières, les constructions faites par les parents d'élèves exigent beaucoup de temps, pour certaines, il n'y a pas de date d'achèvement prévue, et même si elles sont achevées, elles ne pourront être utilisées que pendant quelques années, c'est pourquoi elles n'ont pas été prises en compte pour l'établissement du présent projet. Mais l'ONG française réalise des projets à part, en coopération avec les communautés locales, et il y a 3 chevauchements avec les écoles de la requête.

Comme indiqué au paragraphe 2-3-4, la charge des habitants est relativement élevée dans le système de construction de l'ONG française, alors que le système de construction japonais n'inclut pas de travaux à la charge des habitants. Par conséquent, si les deux travaillent dans une même école, cette différence de charge pour les habitants peut provoquer leur mécontentement, et de plus, l'ONG française travaillant indépendamment et selon la concertation avec les habitants, elle modifie ses projets en fonction des circonstances. A cause de ces différences, une aide dans une même école n'est pas souhaitable, et des arrangements ont été faits pour les écoles pour lesquelles l'ONG française a un projet de construction. De plus, il y a une école où il y a chevauchement avec l'aide des Pays-Bas, mais il s'agit d'une erreur dans la requête. Les écoles exclues ou à nombre de salles arrangées à cause de ces faits sont comme suit.

**Tableau 4-5**

Région	IDEE	Nom de l'écoles	Nbre de salles de la requête			Mesure	Raison
			Remplacement	Extension	Total		
DAKAR	Guediawaye	GW-3 Pikine 18	5	-	5	Exclusion	Chevauchement avec l'ONG française
	Thiaroye	TR-10 Cité Sicap MBao	-	3	3	Construction de 6 salles	3 salles de l'ONG française seront incluses
THIES	MBour	MB-26 ONKAD	-	6	6	Exclusion	Chevauchement avec l'ONG française
	Tivaouane	TV-21 Khoudiadiène	-	6	6	Réduction d'une salle, construction de 5 salles	1 salle récemment achevée avec l'aide de l'ONG

#### 4-2-7 Contenu des installations et du matériel

Compte tenu de la pertinence et de la nécessité du projet étudiées jusqu'au paragraphe précédent, le tableau ci-dessous récapitule les installations et matériels de la requête, ceux retenus et ceux exclus, et les raisons de ces décisions.

##### 1) Travaux à la charge de la partie japonaise

Rubrique	Requête	Retenu	Nécessité et raisons
Nombre de salles de classe	Remplacement 192 Extension 362 Total 554	168 344 512	D'après l'analyse du paragraphe 4-2-1
Dimensions et spécifications des salles	7 m x 9 m Fondations en béton armé Murs en parpaing Toiture en tôle ondulée	Comme ci-contre	Référence aux salles de classe construites par les organismes internationaux et les normes des écoles du Ministère de l'Education Nationale
Table-banc des élèves (à 2 places)	30 unités par salle	27 unités par salle	Nombre déterminé en fonction des dimensions des salles et du nombre d'élève adapté.
Table et chaise pour l'enseignant	1 ensemble par classe	1 ensemble par classe	Mobilier indispensable pour donner des cours
Bureau du directeur	Pas de précision pour les écoles	126 écoles	Nécessité étudiée au paragraphe 4-2-1. Lieu de travail du directeur et conservation des dossiers.
Magasin	Comme ci-dessus	126 écoles	Conservation des matériels didactiques (cartes, etc.) et du matériel d'entretien des locaux (nettoyage, etc.)
Offre de parpaings pour la construction des clôtures	-	22 écoles	D'après l'analyse du paragraphe 4-2-3

2) Travaux à la charge de la partie sénégalaise par la collaboration des communautés locales

Rubrique	Nbre d'écoles	Nécessité et raisons
Construction d'une clôture en parpaings (parpaings offerts par la partie japonaise)	22	D'après l'analyse du paragraphe 4-2-3
Construction d'une clôture en parpaings (pas d'offre de matériaux)	17	"
Installation d'une haie de clôture	10	"
Démontage des abris provisoires avant le commencement des travaux de construction par la partie japonaise	21	"
Construction d'une latrine	66	"
Réparation du bloc de sanitaires existant	24	"
Aménagement du terrain avant le commencement des travaux de construction par la partie japonaise	7	"
Autres aménagements	3	"

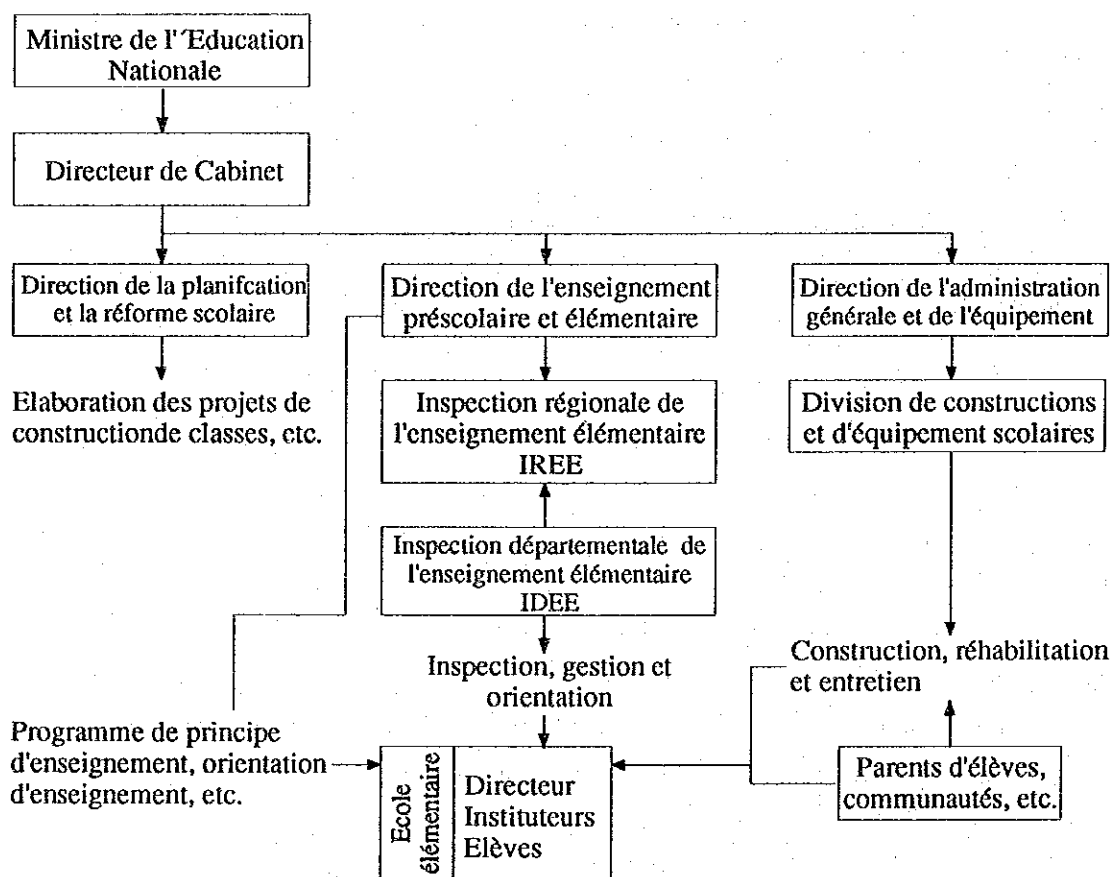
**4-2-8 Orientation fondamentale de l'exécution de la coopération**

L'étude ci-avant a permis de confirmer les effets, la réalisabilité, les possibilités de réalisation de la partie sénégalaise, et les effets du projet coïncidant avec le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon, il a été jugé approprié qu'il soit exécuté dans ce cadre. Par conséquent, un aperçu du projet a été étudié et un plan de base établi en présupposant l'octroi de la Coopération financière non-remboursable du Japon. Mais comme indiqué au paragraphe 4-2-7 de l'étude des installations et équipements du projets, une modification partielle de la requête a été jugée nécessaire.

### 4-3 Aperçu du projet

#### 4-3-1 Organe d'exécution et organisation du fonctionnement

L'organe d'exécution du présent projet est le Ministère de l'Education Nationale, dont l'organisation générale a été présentée au paragraphe 2-2-4. Voici l'organigramme des divisions directement en charge de la gestion du fonctionnement des écoles élémentaires.



#### 4-3-2 Aperçu des installations et équipements

Après étude du contenu de la requête de la partie sénégalaise, les installations et équipements jugés nécessaires pour l'enseignement élémentaire sénégalais et conformes aux conditions de la Coopération financière non-remboursable du Japon devant être inclus dans le présent projet sont énumérés ci-dessous. Les détails sont précisés dans le Chapitre 5 Plan de base.



## 1) Travaux à la charge de la partie japonaise

### (1) Installations

Rubrique		Nbre. d'écoles	Nbre. de salles ou bureau du directeur • magasin	Surface (m <sup>2</sup> )
Salles	Remplacement	21	168	11.128,32
	Extension	88	344	22.786,56
	Total	155	512	33.914,88
Bureau du directeur Magasin		126	126	2.721,60

) 36.636,48 m<sup>2</sup>

Note: Les nouvelles écoles n'incluent que les écoles où de nouvelles salles seront construites. Les écoles où seront construits des bureaux du directeur et magasins sont incluses dans les écoles où des salles de classe doivent être construites. Le symbole " \* " indique le nombre total d'écoles en construction et extension.

### (2) Mobilier

Table-banc pour les élèves (à 2 places):  $27/\text{salle} \times 512 = 13.824$  unités

Table et chaise pour l'instituteur :  $1/\text{salle} \times 512 = 512$  unités

Tableau noir (incorporé) :  $1/\text{salle} \times 512 = 512$  unités

Armoire (incorporée) :  $1/\text{salle} \times 512 = 512$  unités

Table et chaise du directeur :  $1/\text{bureau} \times 126 = 126$  unités

### (3) Parpaings pour la construction des clôtures

Hauteur du sol + 1,9 m, pour 22 écoles, longueur totale de 5.227 m

## 2) Travaux à la charge de la partie sénégalaise à effectuer avec l'aide des communautés locales

Pour augmenter l'intérêt des communautés locales pour l'enseignement, les travaux de construction et de réparation des installations secondaires, telles que clôtures et bloc de sanitaires, seront à la charge des communautés locales, sous la responsabilité du Gouvernement Sénégalais, et la teneur de ces travaux est indiquée aux paragraphes 4-2-3 et 4-2-7.

### 4-3-3 Programme de gestion et d'entretien

Dans les écoles où seuls les abris provisoires seront remplacés, il n'y aura pas d'augmentation des frais de gestion et d'entretien, il faudra en prévoir une seulement pour les 134 écoles où de nouvelles salles seront construites. Les salles de classe du projet seront de type sans maintenance, et en principe, il n'y aura pas de frais de réparation. L'augmentation du coût portera donc seulement sur le salaire des instituteurs nouvellement recrutés et les frais de matériel didactique. Le montant correspondant est indiqué au paragraphe 4-2-5.



## CHAPITRE 5 PLAN DE BASE



## CHAPITRE 5 PLAN DE BASE

### 5-1 Travaux à la charge de la partie japonaise

#### 5-1-1 Principes

Les composants du présent Projet sont le remplacement des abris provisoires construites par les parents d'élèves et les habitants, les extensions en salle de classe des 128 écoles élémentaires existants dans les régions de DAKAR et de THIES et la construction de 27 nouvelles écoles élémentaires. En outre, la construction des portes et clôtures, la construction et la réparation des latrines, la démolition des abris provisoires, etc. des dites écoles avec la participation des habitants bénéficiaires sont prévues en tant que travaux à la charge de la partie sénégalaise.

Lors de la conception des installations effectuée par la partie japonaise, les principes énumérés ci-dessous sont retenus en considération de la situation éducative, des conditions sociales et climatiques et du secteur de bâtiment et de construction au Sénégal.

- 1) Les installations tiendront compte de l'état actuel des écoles élémentaires en général et seront économiques et d'entretien facile, ce, dans des limites nécessaires et suffisantes.
- 2) Des matériaux locaux seront utilisés dans la mesure du possible, après appréciation de leur qualité et de la capacité d'approvisionnement. Les procédés locaux courants de construction seront adoptés.
- 3) Une attention suffisante sera accordée pour veiller à la cohérence et à l'harmonisation du Projet avec les locaux existants construits avec l'aide des organisations internationales, etc.
- 4) Les sites prévus du Projet étant largement dispersés dans les régions de DAKAR et de THIES, un programme de réalisation minutieux sera établi pour que les travaux puissent être exécutés avec efficacité et achevés dans les délais impartis.

#### 5-1-2 Conditions de l'étude

Les dimensions et spécifications des salles de classe ont été fixées en principe sur la base des salles de classe construites et achevées dans le cadre de la dernière coopération financière non remboursable du Japon, et les points décrits ci-dessous ont été particulièrement pris en compte lors de la détermination des conditions de l'étude.

### 1) Dimensionnement des installations

Les dimensions des salles de classe seront conformes aux normes des constructions scolaires (avant-projet) du Ministère de l'Éducation Nationale, soit de 7,0 m x 9,0 m (dimensions intérieures). Ce choix semble se justifier pour les classes de 54 élèves à en juger par les salles existantes, celles construites avec l'aide de la Banque Mondiale et de l'O.P.E.P. et celles des écoles élémentaires du Japon. A titre indicatif, la salle de classe standard pour 50 élèves de basses classes au Japon, d'après le recueil des documents d'étude d'architecture de l'Association japonaise d'Architecture, est de 8,15 m x 7,77 m = 63 m<sup>2</sup>. Le plan de disposition des tables-bancs est représenté à la Figure 5-1.

Le bureau du directeur est destiné à lui permettre d'exercer ses fonctions et le magasin, à garder les matériels didactiques. Des critères définis pour ces deux types de locaux n'étant pas disponibles, leurs dimensions ont été établies par référence aux bureaux existants.

Surface du bureau du directeur projeté: 3,0 m x 3,6 m = 10,8 m<sup>2</sup>  
 Surface du magasin projeté: 3,0 m x 3,6 m = 10,8 m<sup>2</sup>

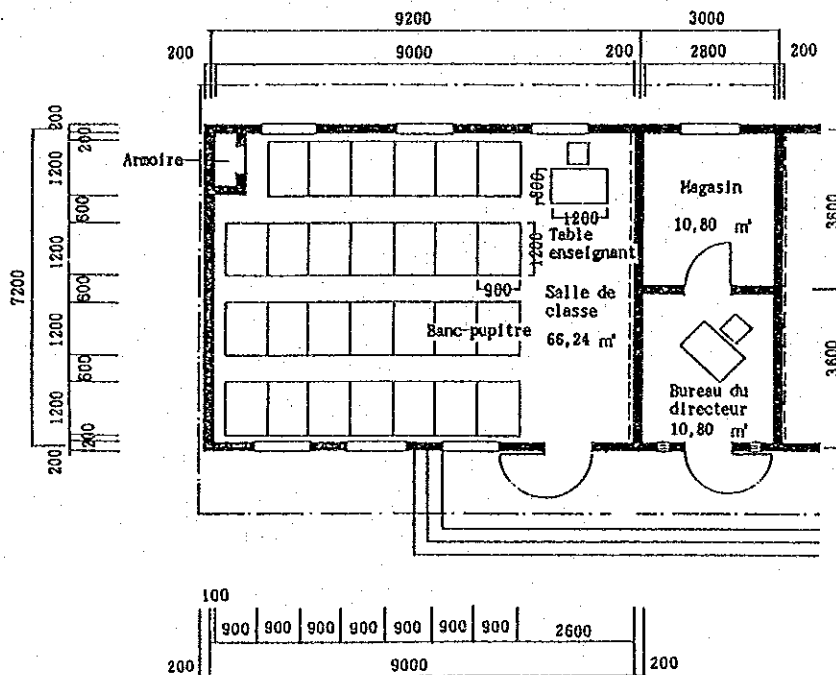


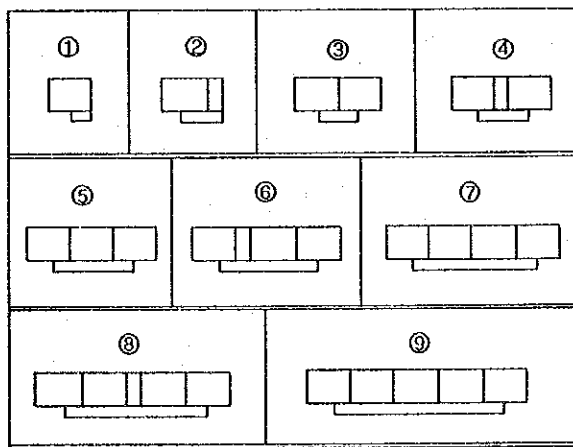
Figure 5-1 Plan de la salle de classe, du bureau du directeur et du magasin

## 2) Choix des différents types de bloc de locaux

Le choix des différents types de bloc sera effectué selon les principes suivants:

- (1) Les structures des gros-œuvres seront en fondations en semelles filantes en béton armé avec des murs en parpaing de béton. Aussi, la longueur maximale du bâtiment sera de 30 m afin de faire face au dénivellement du sol et au déplacement du sable de surface.
- (2) Le bureau du directeur et le magasin seront attenants aux salles de classe pour des raisons d'économie.

De ces principes retenus, il y aura en principe trois types de bloc de salle de classe, à savoir: bloc d'une salle de classe, bloc de 2 salles de classe et bloc de 3 salles de classe et, s'il s'avère nécessaire en raison de la disposition limitée par le terrain, les blocs de 4 salles de classe et de 5 salles de classe seront adoptés. Aux 5 types précédents, il faut ajouter les blocs d'une salle de classes, de 2 salles de classe, de 3 classes et de 4 salles de classe avec le bureau du directeur et le magasin, soit au total 9 types de bloc indiqués ci-dessous.



- ① Bloc d'une salle de classe  
9,2 m x 7,2 m = 66,24 m<sup>2</sup>
- ② Bloc d'une salle de classe avec bureau du directeur  
12,2 m x 7,2 m = 87,84 m<sup>2</sup>
- ③ Bloc de 2 salles de classe  
18,4 m x 7,2 m = 132,48 m<sup>2</sup>
- ④ Bloc de 2 salles de classe avec bureau du directeur  
21,4 m x 7,2 m = 154,08 m<sup>2</sup>
- ⑤ Bloc de 3 salles de classe  
27,6 m x 7,2 m = 198,72 m<sup>2</sup>
- ⑥ Bloc de 3 salles de classe avec bureau du directeur  
30,6 m x 7,2 m = 220,32 m<sup>2</sup>
- ⑦ Bloc de 4 salles de classe  
36,8 m x 7,2 m = 264,96 m<sup>2</sup>
- ⑧ Bloc de 4 salles de classe avec bureau du directeur  
39,8 m x 7,2 m = 286,56 m<sup>2</sup>
- ⑨ Bloc de 5 salles de classe  
46,0 m x 7,2 m = 331,20 m<sup>2</sup>

### 5-1-3 Plan de base

#### 1) Plan d'implantation

##### (1) Principe de base

Il ne saurait avoir un plan d'implantation uniforme de tous les sites, étant donné leur spécificité respective en ce qui concerne leur orientation, leur dénivellement, la composition des installations existantes, etc. Cependant le plan d'implantation des salles de classe est conçu conformément aux principes suivants:

- ① Prise en compte de l'harmonie avec les installations existantes.
- ② Moins de démolition possible, même s'il s'agit d'abris provisoires devant être remplacés, afin de les utiliser même pendant les travaux.
- ③ Aménagement optimal d'un nombre requis de salles de classe des 9 types de bloc à l'intérieur des espaces disponibles limités entre les installations existantes et en tenant compte des dénivellements éventuels. Les plans d'implantation des différents sites prévus sont joints en Annexe.

(2) Le tableau ci-dessous reprend les types de bloc de locaux par circonscription scolaire.

**Tableau 5-1 Type de bloc de locaux par I.D.E.E.**

	Type de bloc de locaux									Total	
	1 classe	1 classe + bureau directeur	2 classes	2 classes + bureau directeur	3 classes	3 classes + bureau directeur	4 classes	4 classes + bureau directeur	5 classes	Nbre de classes	Bureau direc. + magasin
Région de DAKAR											
1) GRAND-DAKAR I	2	0	4	0	1	0	0	0	0	13	0
2) DAKAR-BANLIEUE	3	0	2	2	5	8	0	0	0	50	10
3) PIKINE	0	0	3	4	1	0	0	1	0	21	5
4) GUEDIWAYE	1	0	3	1	9	4	0	0	0	48	5
5) THIAROYE	1	2	1	0	3	6	0	1	1	41	9
6) RUFISQUE II	7	0	6	7	3	11	0	0	0	75	18
Région de THIES											
1) MBOUR	1	1	2	9	7	12	1	0	0	85	22
2) THIES - COMMUNE	1	1	3	4	4	6	0	0	0	46	11
3) THIES - DÉPARTEMENT	2	0	4	23	0	4	0	0	0	68	27
4) TIVAOUANE	0	0	4	12	4	7	0	0	0	65	19
Total	18	4	32	62	37	58	1	2	1	512	126



## 2) Plan d'architecture

### (1) Architecture

Le plan d'architecture retenu devrait prévoir des installations d'entretien facile dans la mesure du possible, en tenant compte des conditions naturelles et de la situation particulière à chaque site.

- Gestion-entretien ..... Par manque de fonds propres, lorsque les vitres des fenêtres etc. sont cassées dans des écoles élémentaires au Sénégal, le remplacement est difficile. C'est pourquoi, les écoles construites sous l'aide de la Banque Mondiale, de l'O.P.E.P., etc. n'ont pas de fenêtres vitrées mais des persiennes métalliques mobiles. A titre d'information, les vitres des fenêtres des salles de classes construites dans le passé et celles du F.E.D. sont à l'heure actuelle presque toutes cassées et laissées telles quelles. Afin d'éviter tout souci d'entretien, les persiennes mobiles seront également adoptées par le présent Projet.
- Aération ..... La température moyenne des régions de DAKAR et de THIES étant élevée, soit de 21 à 27°C, il est souhaitable pour l'aération que les salles de classe soient ouvertes vers l'extérieur. C'est pourquoi des persiennes seront prévues de part et d'autre de la salle de classe pour permettre à l'air de circuler naturellement.
- Sable ..... Le terrain des régions de DAKAR et de THIES est généralement sableux et quand le vent est fort, du sable fin pénètre dans les salles. Les persiennes seront donc mobiles pour pouvoir être fermées quand les salles ne sont pas utilisées ou quand il fait un vent fort.
- Eclairage ..... Dans la plupart des écoles élémentaires au Sénégal, il n'y a pas d'équipements d'éclairage. Le présent Projet n'en prévoit pas non plus. Pour permettre d'utiliser les salles de classe avec les

persiennes fermées au vent violent, des lucarnes en brique de verre seront prévues en haut des murs pour capter la lumière.

Corrosion ..... De par sa situation géographique en bordure de l'océan Atlantique, la région de DAKAR est susceptible de subir des influences du sel de l'air marin. Il faudra veiller particulièrement à la protection anti-rouille des éléments métalliques. Une couche de peinture anti-rouille devra être appliquée avant une peinture de finition adéquate. Comme matériau de couverture, une tôle ondulée métallique zinguée, robuste et résistante aux intempéries sera utilisée.

Hauteur de plancher ..... Le plancher sera légèrement surélevé, étant donné qu'il peut avoir un déplacement du sable de surface autour des installations par le vent et que le niveau du sol peut ainsi varier.

Sécurité ..... Les portes et fenêtres seront métalliques et robustes et les portes auront des serrures pour prévenir toute tentative d'infraction.

## (2) Structure

### ① Procédé de construction

Les structures des bâtiments seront conformes au procédé traditionnel courant au Sénégal.

Bloc salle de classe (bureau du directeur et magasin inclus)

Fondations ..... Fondation direct en béton armé

Plancher ..... Béton armé

Mur ..... Maçonnerie en parpaing de béton

Couverture ..... Tôle ondulée métallique zinguée (sans ferme)

### ② Plan de structure

Charge utile au sol . 150 à 200 kg/cm<sup>2</sup>

Charge due au vent 100 kg/cm<sup>2</sup>

Charge sismique ..... Nulle. Pas de secousse sismique connue au Sénégal

Portance du sol ..... 10 t/m<sup>2</sup>

Fondations ..... En semelles filantes en béton armé appuyées directement par le sol

Plancher ..... Béton armé

③ Matériaux

Tous les matériaux pour structures seront soit de production locale, soit d'importation et disponibles sur place.

Ciment: Ciment Portland Ordinaire (production locale)

Agrégats: Gravier concassé, sable fluvial (production locale)

Armatures: barres à haute adhérence (importation)

(3) Matériaux de construction

① Principaux matériaux pour structures

Fondations, dalles ... Béton armé

Mur ..... Maçonnerie en parpaing de béton

Couverture ..... Tôle ondulée métallique zinguée

② Finition extérieure

Couverture ..... Tôle ondulée métallique zinguée

Mur ..... Revêtement par projection sur base mortier (finition courante au Sénégal)

Plancher ..... Chape mortier talochée à la truelle (finition courante au Sénégal)

Menuiserie ..... Porte: métallique avec persiennes mobiles, peinte  
Fenêtre: persienne métallique mobile, peinte  
Lucarne: brique de verre

③ Finition intérieure

Sol ..... Chape mortier talochée à la truelle (finition courante au Sénégal)

Mur ..... Peinture sur base mortier (finition courante au Sénégal)

Plafond ..... Matériaux bruts de toiture

3) Programme d'équipement

(1) Contenu

L'équipement suivant sera préparé comme mobilier scolaire.

① Table-banc pour élèves

27 tables-bancs à deux places pour élèves par classe.

- ② Table et chaise pour enseignants  
1 jeu de table et chaise pour enseignants par classe.
- ③ Table et chaise du directeur  
1 ensemble de table et chaise du directeur par bureau du directeur.
- ④ Tableau noir: Un par classe
- ⑤ Armoire: Un par classe

(2) Spécifications

Tous les mobiliers seront de fournitures locales en tenant compte des réparations ultérieures.

- ① Table-blanc pour élèves  
A deux places, banc-pupitre monobloc (standard M.E.N.), en bois.  
Dimensions: 1.200 (l), 900 (p), 600 (h)
- ② Table et chaise pour enseignants  
En bois.  
Dimensions de table: 1.200 (l), 800 (p), 850 (h)
- ③ Table et chaise du directeur  
Mêmes spécifications que celles pour enseignants.
- ④ Tableau noir  
Peinture sur finition au mortier taloché à la truelle. Standard local (inclus dans les travaux de construction).
- ⑤ Armoire  
Parois latérales en parpaing de béton, porte en bois et quatre étagères en bois.

4) Offre des parpaing de béton

Outre les bâtiments et l'équipement, des parpaings de béton destinés à la construction des clôtures devant être réalisées en tant que travaux à la charge de la partie sénégalaise seront offerts. (Voir Figure dans la page 86.)

Structure : Fondations en béton non-armé, maçonnerie en parpaing de béton creux

Hauteur : 1.900 mm au-dessus du sol, 200 mm d'épaisseur

Dimensions de parpaing en béton: 200 x 200 x 400 mm

5) Liste des installations requises selon le plan de base

Les installations s'avérant requises pour chacune des écoles considérées d'après les résultats de l'étude qui précède sont les suivantes.

Tableau 5-2 Types de bloc de locaux, etc. par site projeté

Note: Le site hachuré représente une école de création

Nom d'école	Type de bloc de locaux									Total		Par-paings de béton offerts (m)
	1 classe	1 classe + bureau directeur	2 classes	2 classes + bureau directeur	3 classes	3 classes + bureau directeur	4 classes	4 classes + bureau directeur	5 classes	Nbre de classes	Bureau direc. + magasin	
<b>1. GRAND-DAKAR I</b>												
GD-1 Nafissatou Niang	1		2							5	0	194
GD-2 Masse Massaër Niane 1			1							2	0	
GD-3 Masse Massaër Niane 3	1		1							3	0	
GD-4 Oumar Hamet Wane					1					3	0	
Total provisoire	2	0	4	0	1	0	0	0	0	13	0	194
<b>2. DAKAR-BANLIEUE</b>												
DB-1 Parcelles Assainies U16			1	1						4	1	337
DB-2 Parcelles Assainies U15					1	1				6	1	317
DB-3 Front de terre	2						1			5	1	
DB-4 Castors ASECNA							1			3	1	
DB-5 Yoff Aéroport					1					3	0	
DB-6 Parcelles Assainies R					1					3	0	154
DB-7 Parcelles Assainies U9							1			3	1	281
DB-8 Khar Yalla							1			3	1	
DB-9 H.L.M. Grand Yoff 2					1	1				6	1	
DB-10 Cité Diamalaye							1			3	1	
DB-11 Parcelles Assainies U17			1							2	0	299
DB-12 Parcelles Assainies U18							1			3	1	324
DB-13 H.L.M. Grand Yoff					1					3	0	
DB-14 Yoff 4	1			1						3	1	
Total provisoire	3	0	2	2	5	8	0	0	0	50	10	1 712
<b>3. PIKINE</b>												
PK-1 Darou Pikine			1							2	0	
PK-2 Touba Diacksao				1						2	1	
PK-3 El H. Elimane NDiaye					1					3	0	
PK-4 Ibrahima NDao			1							2	0	
PK-5 Mahmadane Fall								1		4	1	
PK-6 Darou Khoudoss				1						2	1	
PK-7 Baoré Seck			1	1						4	1	
PK-8 Colobane Lansar B				1						2	1	
Total provisoire	0	0	3	4	1	0	0	1	0	21	5	0
<b>4. GUEDEWAYE</b>												
GW-1 Darou Salam							1			3	1	
GW-2 Pikine 16			1	1						4	1	100
GW-4 Pikine 20					1					3	0	
GW-5 Pikine 23					2	1				9	1	
GW-6 Cheikh Anne	1				1					4	0	
GW-7 Parcelles Assainies "Z"					1					3	0	
GW-8 Hamo 4			2							4	0	229
GW-9 Cité des Enseignants					3	1				12	1	194
GW-10 Cité UNESCO HAM03					1	1				6	1	
Total provisoire	1	0	3	1	9	4	0	0	0	48	5	523
<b>5. THIAROYE</b>												
TR-2 MBaye Diouf		1								1	6	1

Nom d'école	Type de bloc de locaux									Total		Par-paings de béton offerts (m)
	1 classe	1 classe + bureau directeur	2 classes	2 classes + bureau directeur	3 classes	3 classes + bureau directeur	4 classes	4 classes + bureau directeur	5 classes	Nbre de classes	Bureau direc. + magasin	
TR-3 Keur MBaye Fall	1								1	5	1	
TR-4 Mame Wassour Seck						1				3	1	
TR-5 Moussé Anta Diop			1		1					4	1	
TR-6 Ahmet Sow						1				3	1	
TR-7 Fass Paillote			1							2	0	
TR-8 Cité Coopérative Rech. Scientifique					1	1				6	1	235
TR-9 Cité Fass MBao						1				3	1	216
TR-10 Cité Sicap M Bao					1	1				6	1	
TR-11 Malika "Centre récepteur"						1				3	1	163
Total provisoire	1	2	1	0	3	6	0	1	1	41	9	614
<b>6. RUFISQUE II</b>												
RF-1 Colobane 1	1				1	1				7	1	
RF-2 Gouye Mourides A						1				3	1	
RF-3 Colobane 1 Nord					1	1				6	1	
RF-4 Castors "SOCOCIM"			1	1						4	1	
RF-5 Bargny Filles				1						2	1	
RF-6 Ecole Mixte de Bargny			1			1				5	1	
RF-7 Darou 2						1				3	1	
RF-8 Sindou				1						2	1	
RF-9 Kip-kip	2		1							4	0	
RF-10 Deni Biram NDao			1	1						4	1	
RF-11 Gorom 1				1						2	1	
RF-12 Keur Ndiaye L6	1		1			1				6	1	
RF-13 Niaga			1	1						4	1	149
RF-14 Kounoune	2					1				5	1	
RF-15 Sébi-Ponty	1			1	1					6	1	
RF-16 Toubab Dialaw						1				3	1	
RF-17 NDoyène 2						1				3	1	
RF-18 Médina THioub						1				3	1	
RF-19 MBeuth						1				3	1	
Total provisoire	7	0	6	7	3	11	0	0	0	75	18	149
<b>7. MBOUR</b>												
MB-1 Demba Diouma Faye	1				1	1				7	1	
MB-2 Sorokhassane						1				3	1	
MB-3 Kéniabour					1	1				6	1	
MB-4 Oumar Gueye							1			4	0	
MB-5 Daga Kholpa					1	1				6	1	
MB-6 Keur Balla		1								1	1	
MB-7 Mbourokh				1						2	1	
MB-8 Sop				1						2	1	
MB-9 Popenguine 2			1	1						4	1	211
MB-10 Guéréo				1	1					5	1	
MB-11 Nguékokh						1				3	1	
MB-12 Joachim Fodé NDiaye				1						2	1	132

Nom d'école	Type de bloc de locaux									Total		Par-paings de béton offerts (m)
	1 classe	1 classe + bureau directeur	2 classes	2 classes + bureau directeur	3 classes	3 classes + bureau directeur	4 classes	4 classes + bureau directeur	5 classes	Nbre de classes	Bureau direc. + magasin	
MB-13 Joseph Sonar Ndiaye					1					3	0	
MB-14 Serigne C.A. Mbacké				1	1					5	1	
MB-15 Djilakh						1				3	1	
MB-16 Darou Salam			1	1						4	1	231
MB-17 Tchiky				1						2	1	
MB-18 Koor Djokkel Faye				1						2	1	
MB-19 Fissel 2						1				3	1	
MB-21 Médine						1				3	1	
MB-22 Bad						1				3	1	
MB-23 Balabougou					1	1				6	1	
MB-24 NDiarogne Ouolof						1				3	1	
MB-25 Aga NDimack						1				3	1	
Total provisoire	1	1	2	9	7	12	1	0	0	85	22	574
<b>8. THIES - COMMUNE</b>												
TC-1 Kaba Sall			1							2	0	
TC-2 Aynina Fall					1					3	0	
TC-5 Serigne Assane Fall			1							2	0	
TC-6 Gabriel NDione	1			1						3	1	
TC-7 Lamane Ngomack Faye				1						2	1	
TC-8 Thiès None			1	1						4	1	362
TC-9 El H. Boubacar NDiaye				1	1					5	1	
TC-10 Sayib Ndoeye					1	1				6	1	
TC-11 Modou Ndiaye						1				3	1	
TC-12 Issa Sow		1								1	1	
TC-14 Ecole route de MBour						1				3	1	
TC-15 Hersent					1	1				6	1	
TC-16 Médina Fall						1				3	1	
TC-17 Club 2/3 Adaua						1				3	1	
Total provisoire	1	1	3	4	4	6	0	0	0	46	11	362
<b>9. THIES - DEPARTEMENT</b>												
TD-1 Khombole 2			1							2	0	
TD-2 Pout 2						1				3	1	
TD-3 MBodiène Thiès	1									1	0	
TD-4 NDiar Tidiane				1						2	1	
TD-5 Beer Thialauc				1						2	1	
TD-6 Dara				1						2	1	
TD-7 Gollam						1				3	1	
TD-8 Soune Sérère			1	1						4	1	
TD-9 Keur Dieumb Ndiaye				1						2	1	
TD-10 Keur Ablaye Diaw	1									1	0	
TD-11 El H. Mamadou Ndiaye				1						2	1	
TD-12 Keur Moussa				1						2	1	266
TD-13 Ndié Ngom			1							2	0	
TD-14 Mbéwane Ndong				1						2	1	
TD-15 Séo-Khaye				1						2	1	

Nom d'école	Type de bloc de locaux									Total		Par-painings de béton offerts (m)
	1 classe	1 classe + bureau directeur	2 classes	2 classes + bureau directeur	3 classes	3 classes + bureau directeur	4 classes	4 classes + bureau directeur	5 classes	Nbre de classes	Bureau direc. + magasin	
TD-16 Mbrouvaille				1						2	1	
TD-17 Serigne Ibrahima Seck			1			1				5	1	
TD-18 Samel Ndour				1						2	1	
TD-19 Kiakhip				1						2	1	
TD-20 MBampana				1						2	1	
TD-21 Guélor				1						2	1	
TD-22 Khinine				1						2	1	
TD-23 Diougane						1				3	1	
TD-24 Piroundari				1						2	1	
TD-25 Keur Yaba Diop				1						2	1	
TD-26 Diayane				1						2	1	
TD-27 NDouf				1						2	1	
TD-28 Keur Ndiol Ndiaye				1						2	1	
TD-29 Thiangaye				1						2	1	
TD-30 Kielle				1						2	1	
TD-31 Thiilla Ounté				1						2	1	
Total provisoire	2	0	4	23	0	4	0	0	0	68	27	266
<b>10. TIVAOUANE</b>												
TV-1 Meckhé 4				1						2	1	
TV-2 Meckhé 3						1				3	1	
TV-3 Ngadiam				1						2	1	
TV-4 Tivaouane 3						1				3	1	
TV-5 Tivaouane 4					3	1				12	1	450
TV-6 Tivaouane 7						1				3	1	194
TV-7 Gade Bitir				1						2	1	
TV-8 Notte Gouye Diama				1						2	1	
TV-9 NDankh						1				3	1	
TV-10 Keur NDiobo				1						2	1	
TV-11 Ndiaye Bopp						1				3	1	
TV-12 Daga						1				3	1	
TV-13 Mérina Dakhar			2							4	0	
TV-14 Diamagueune				1						2	1	
TV-15 Thiilmakha			1							2	0	
TV-16 Birame Dié I. Ng. Fall				1						2	1	
TV-17 Fouloume				1						2	1	
TV-18 Ségueul Thioune				1						2	1	
TV-19 Dougnane				1						2	1	
TV-20 Kelle			1							2	0	189
TV-21 Khoudiadiène				1	1					5	1	
TV-22 Khawlou				1						2	1	
Total provisoire	0	0	4	12	4	7	0	0	0	65	19	833
Total	18	4	32	62	37	58	1	2	1	512	126	5 227



Les dimensions des installations établies après l'étude susmentionnée sont les suivantes:

(1) Installations

① Bloc d'une salle de classe	$66,24 \text{ m}^2 \times 18 =$	$1192,32 \text{ m}^2$
② Bloc d'une salle de classe avec bureau du directeur	$87,84 \text{ m}^2 \times 4 =$	$351,36 \text{ m}^2$
③ Bloc de 2 salles de classes	$132,48 \text{ m}^2 \times 32 =$	$4239,36 \text{ m}^2$
④ Bloc de 2 salles de classes avec bureau du directeur	$154,08 \text{ m}^2 \times 62 =$	$9552,96 \text{ m}^2$
⑤ Bloc de 3 salle de classes	$198,72 \text{ m}^2 \times 37 =$	$7352,64 \text{ m}^2$
⑥ Bloc de 3 salles de classes avec bureau du directeur	$220,32 \text{ m}^2 \times 58 =$	$12778,56 \text{ m}^2$
⑦ Bloc de 4 salles de classes	$264,96 \text{ m}^2 \times 1 =$	$264,96 \text{ m}^2$
⑧ Bloc de 4 salles classes avec bureau du directeur	$286,56 \text{ m}^2 \times 2 =$	$573,12 \text{ m}^2$
⑨ Bloc de 5 salles de classes	$331,20 \text{ m}^2 \times 1 =$	$331,20 \text{ m}^2$
Total		$36.636,48 \text{ m}^2$

(2) Equipement

- ⑩ Table-banc pour élèves (à deux places)  
 $27 \text{ jeux} \times 512 \text{ classes} = 13.824 \text{ jeux}$
- ⑪ Table et chaise pour enseignants  
 $1 \text{ jeu} \times 512 \text{ classes} = 512 \text{ jeux}$
- ⑫ Table et chaise du directeur  
 $1 \text{ jeu} \times 126 \text{ classes} = 126 \text{ jeux}$
- ⑬ Tableau noir 1 pièce x 512 classes = 512 pièces
- ⑭ Armoire 1 pièce x 512 classes = 512 pièces

(3) Offre des parpaings de béton

- ⑮ Parpaings de béton pour clôtures d'une hauteur de 1.900 mm au-dessus du sol et d'une épaisseur de 200 mm pour une longueur totale de 5.227 m

6) Plan programme de base

1. PLAN STANDARD SALLE DE CLASSE (TYPE 2 S.C. AVEC BUREAU DIRECTEUR)  
 (PLAN, ELEVATIONS, COUPE ET TABLEAU DE FINITION)

2. PLAN DE BASE DE BLOCS SALLE DE CLASSE (1)

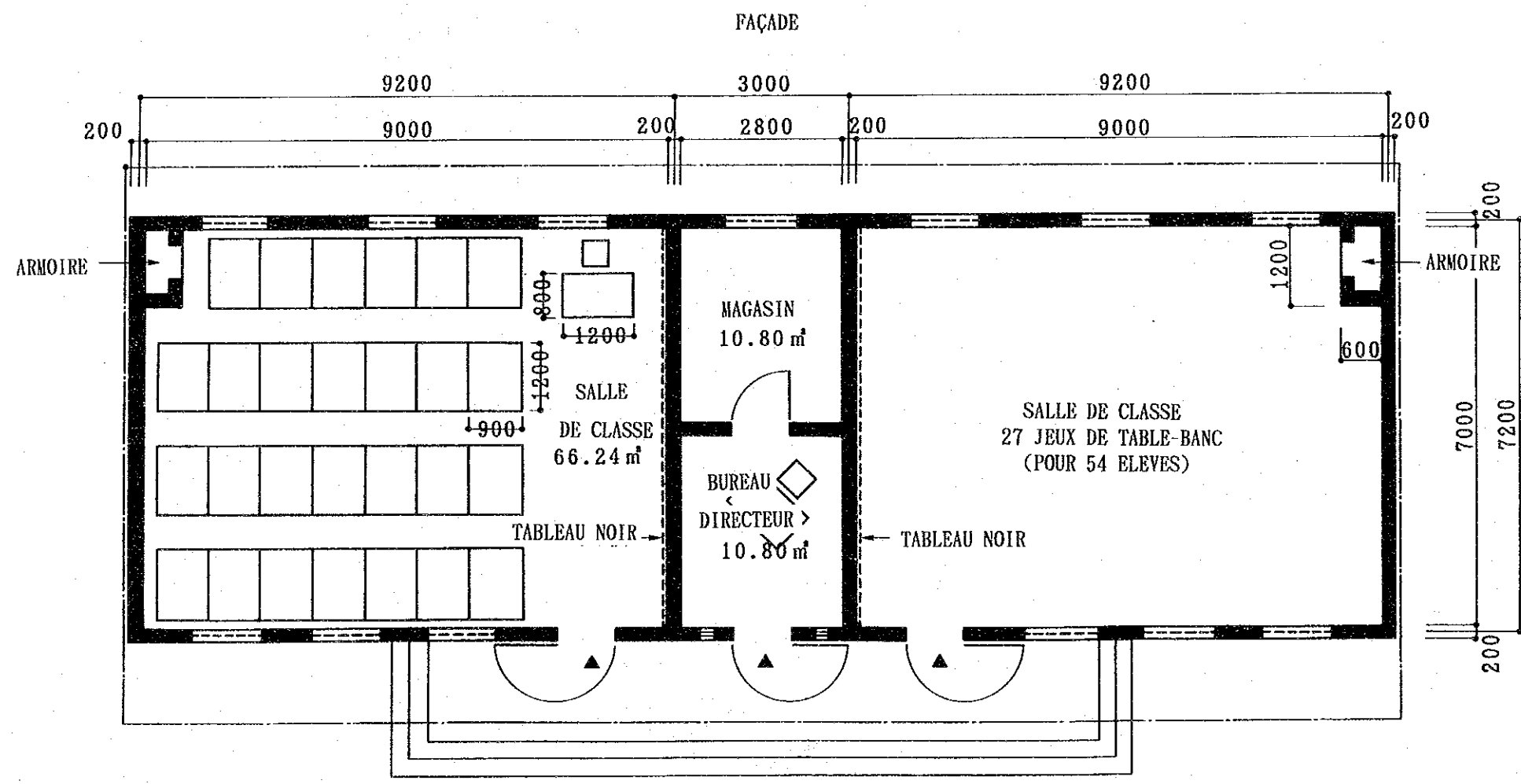
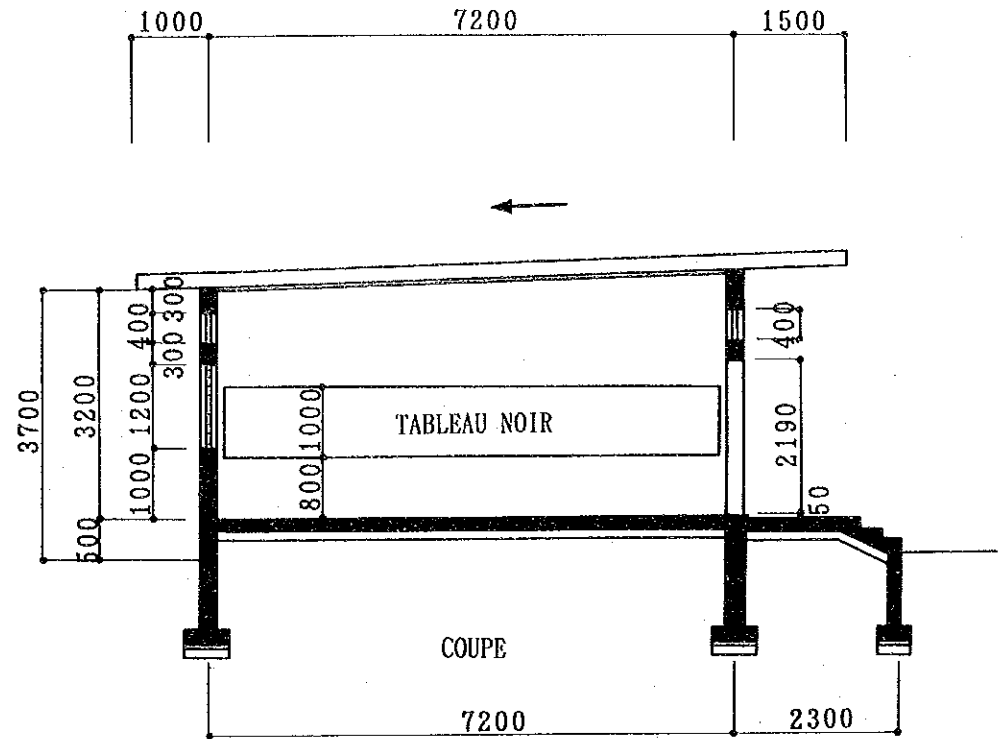
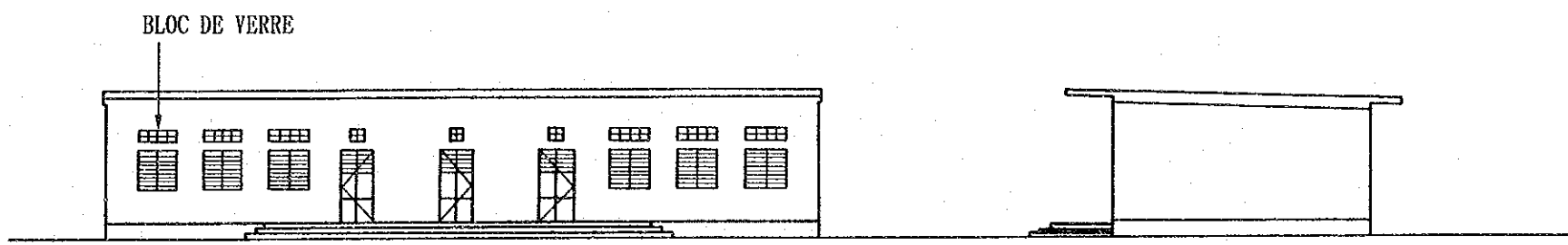
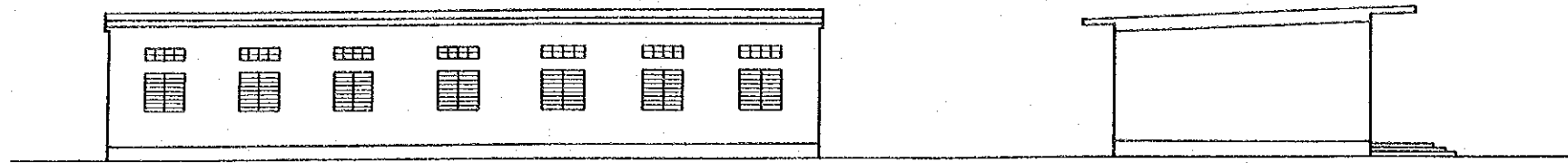
- ① BLOC D'UNE SALLE DE CLASSE
- ② BLOC D'UNE SALLE DE CLASSE AVEC BUREAU DU DIRECTEUR
- ③ BLOC DE 2 SALLES DE CLASSES
- ④ BLOC DE 2 SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU DU DIRECTEUR
- ⑤ BLOC DE 3 SALLES DE CLASSES
- ⑥ BLOC DE 3 SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU DU DIRECTEUR

PLAN DE BASE DE BLOCS SALLE DE CLASSE (2)

- ⑦ BLOC DE 4 SALLES DE CLASSES
- ⑧ BLOC DE 4 SALLES DE CLASSES AVEC BUREAU DU DIRECTEUR
- ⑨ BLOC DE 5 SALLES DE CLASSES

3. LE DÉTAIL EN COUPE D'UN BLOC SALLE DE CLASSE

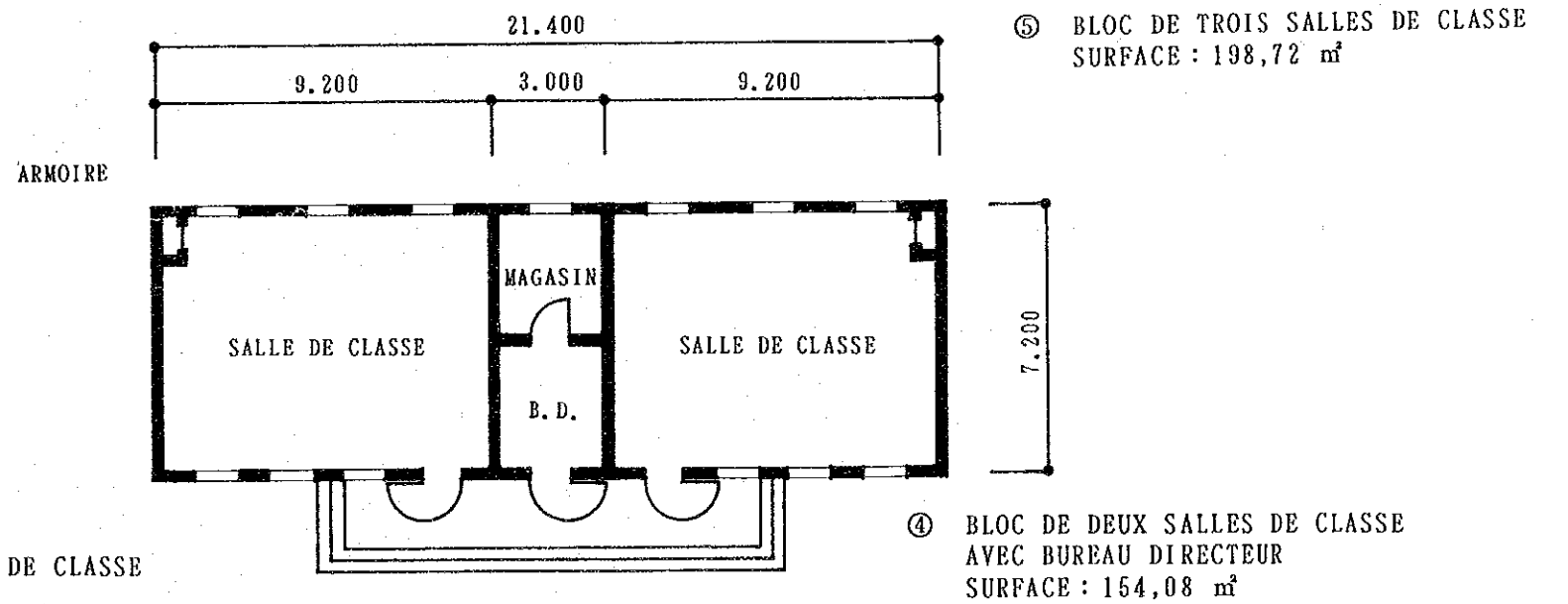
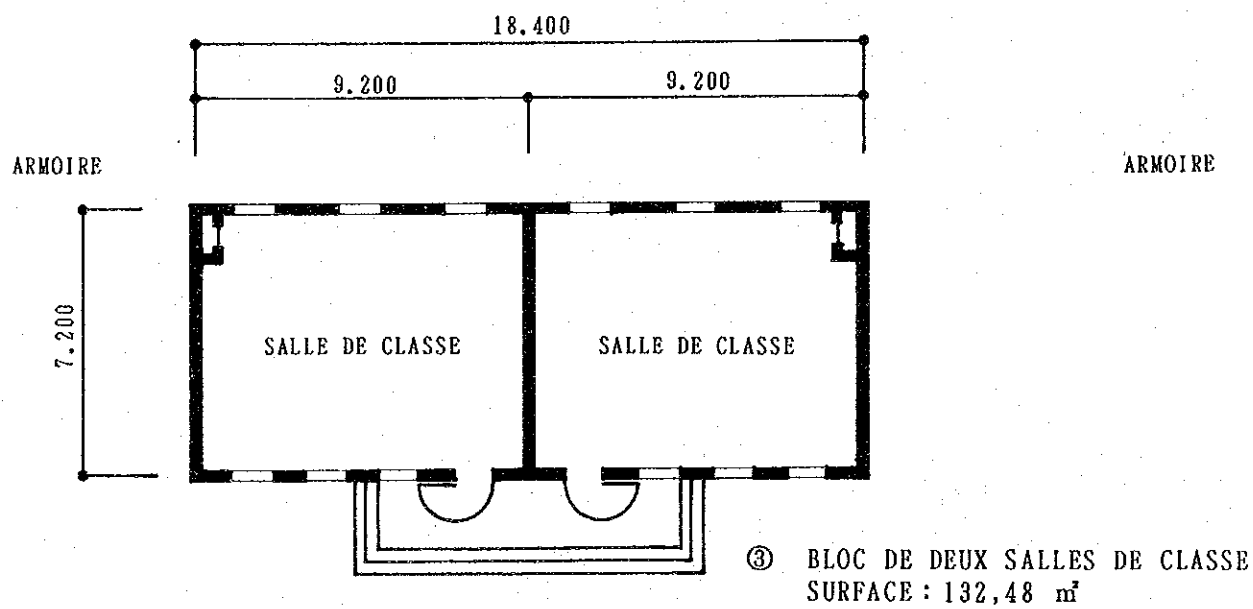
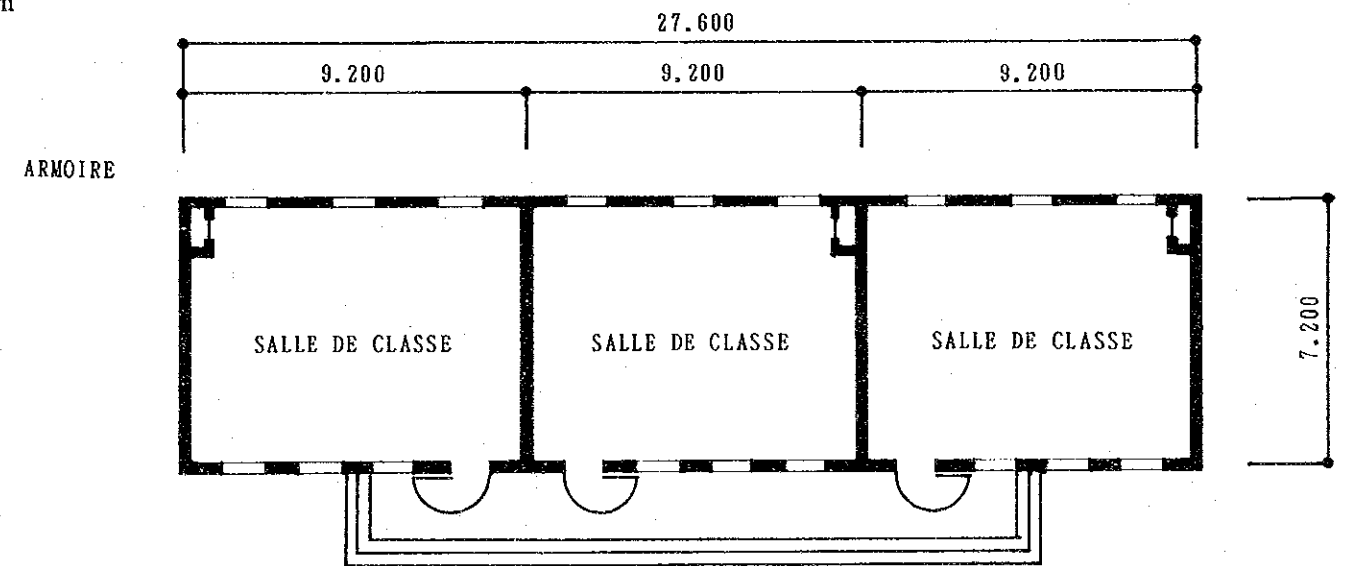
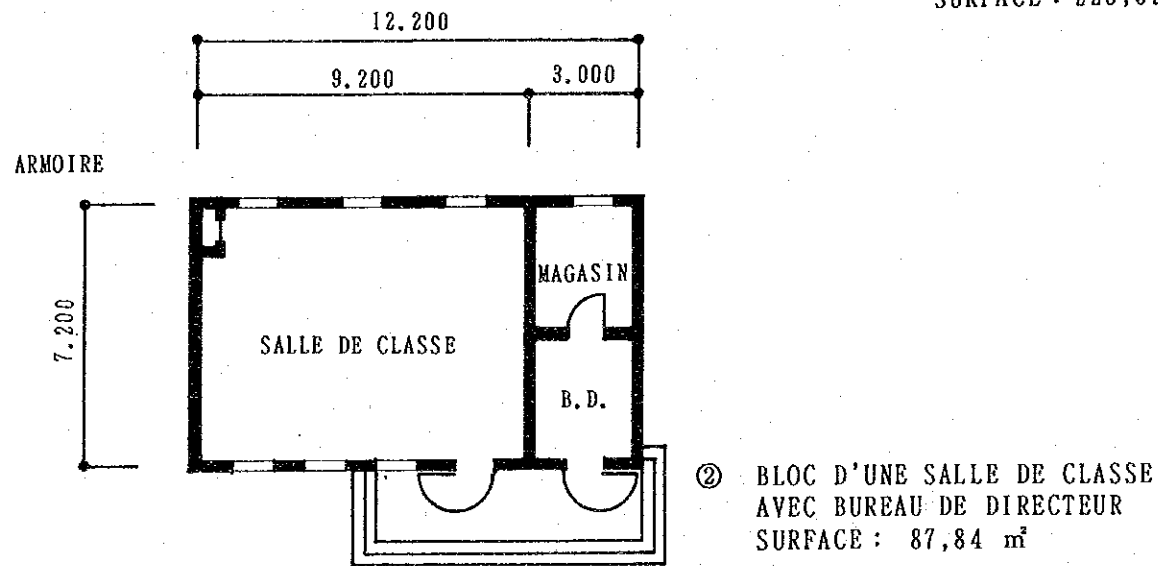
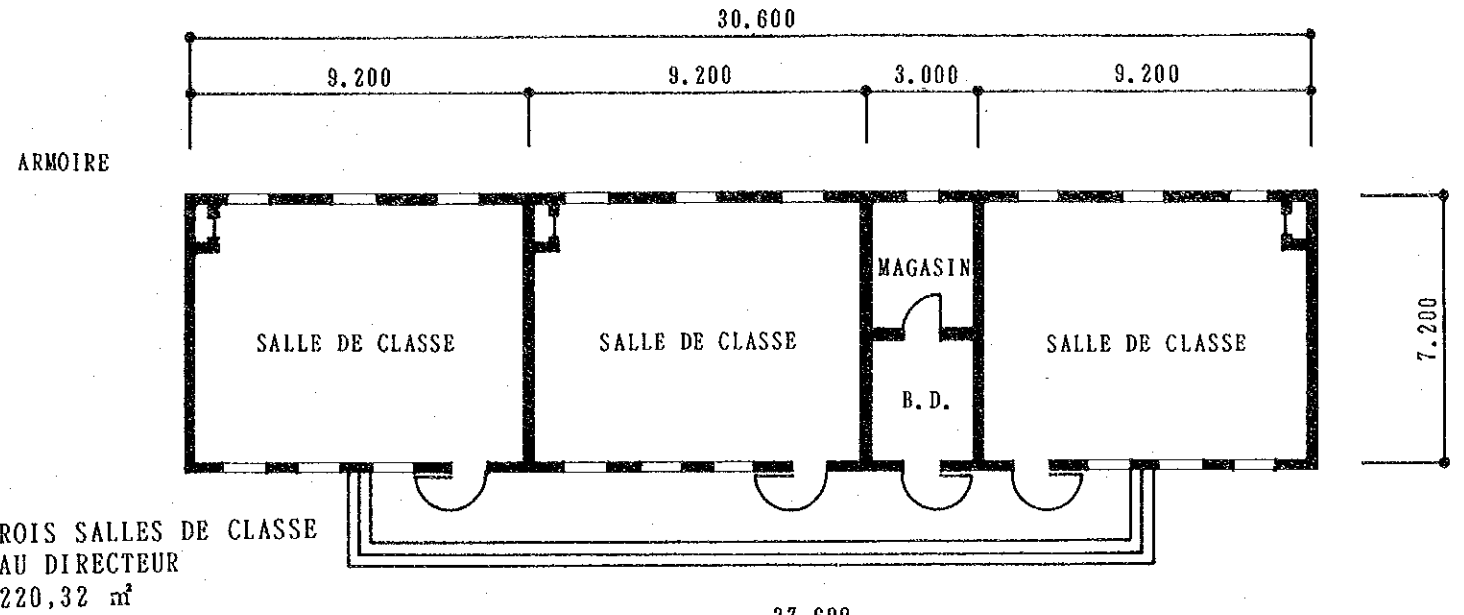
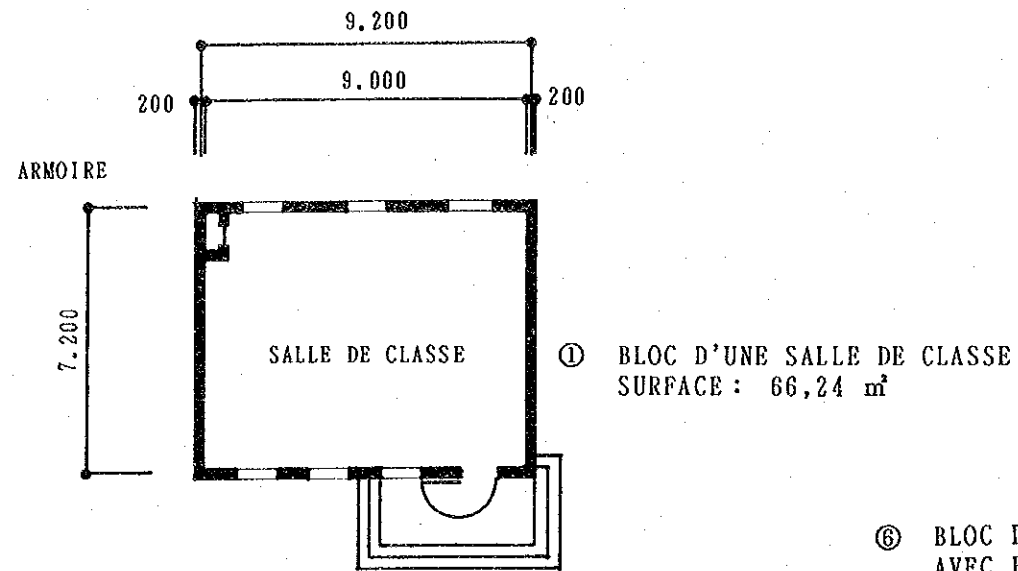




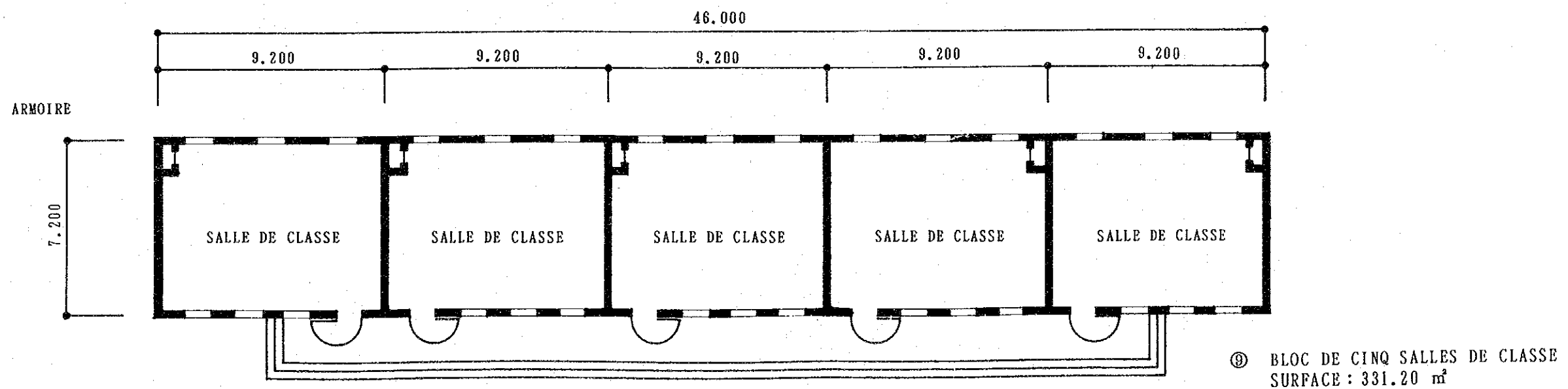
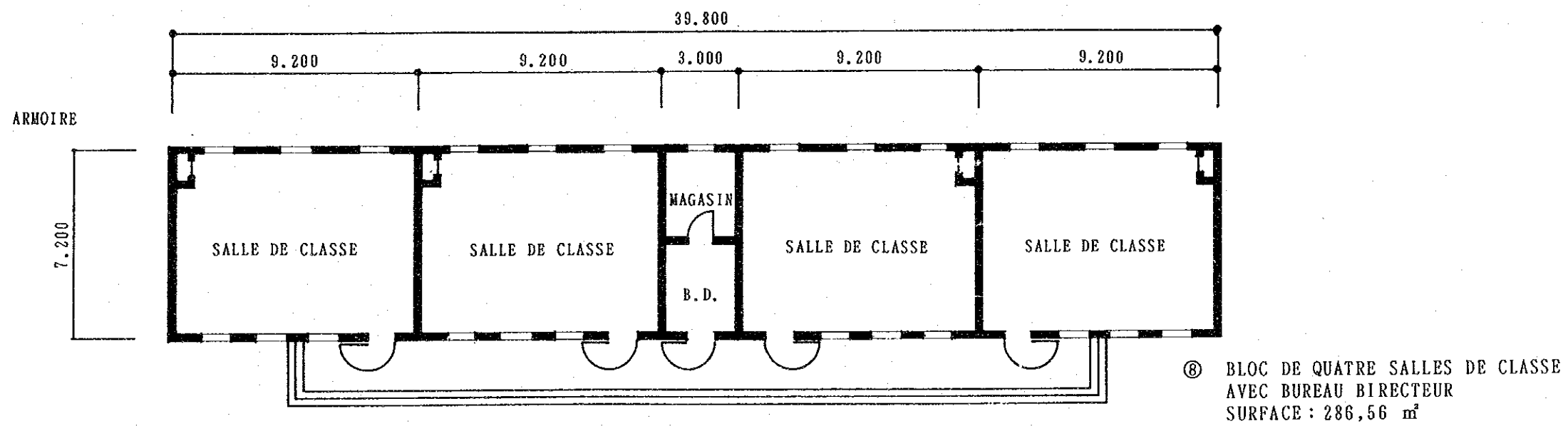
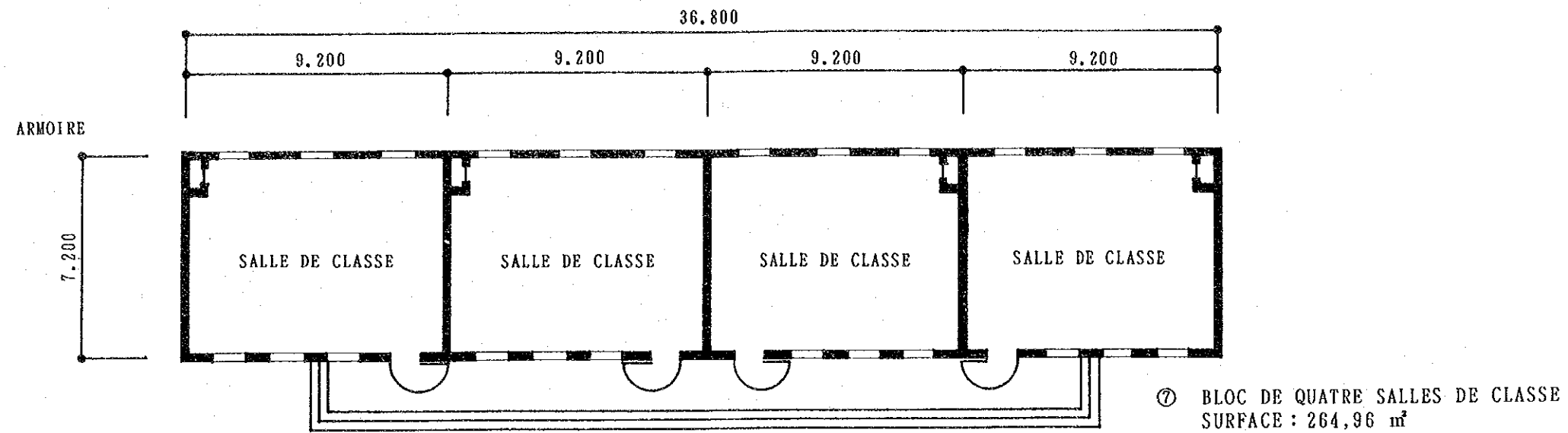
- TABLEAU FINITION**
- COUVERTURE : TOLE ONDULEE GALVANISE AU ZINC
  - MUR : PARPAING AU RENFORCEMENT DE BETON ARME  
MUR INTERIEUR/PEINTURE VINYLIQUE  
SUR L'ENDUIT MORTIER TALOCHE  
MUR EXTERIEUR/ENDUIT PROJECTION SUR  
L'ENDUIT MORTIER GRATTE
  - PLANCHER : DALLE EN BETON ARME CHAPE MORTIER TALOCHE
  - FONDATION : SEMELLE FILANTE EN BETON ARME
  - BAIE : FENETRE/PERSIENNE ARTICULEE EN TOLE D'ACIER,  
PEINTURE VINYLIQUE  
LUCARNE/BLOC DE VERRE (ECLAIRAGE NATUREL)  
PORTE /VANTAIL EN TOLE D'ACIER,  
PEINTURE VINYLIQUE (PERSIENNEE)
  - TABLEAU NOIR: PEINTURE ARDOISINE SUR L'ENDUIT MORTIER TALOCHE
  - ARMOIRRE : PORTE EN BOIS, 4 ETAGERES EN BOIS

1. PLAN STANDARD SALLE DE CLASSE (TYPE 2 S.C. AVEC BUREAU DIRECTEUR)  
(PLAN, ELEVATIONS, COUPE ET TABLEAU DE FINITION)

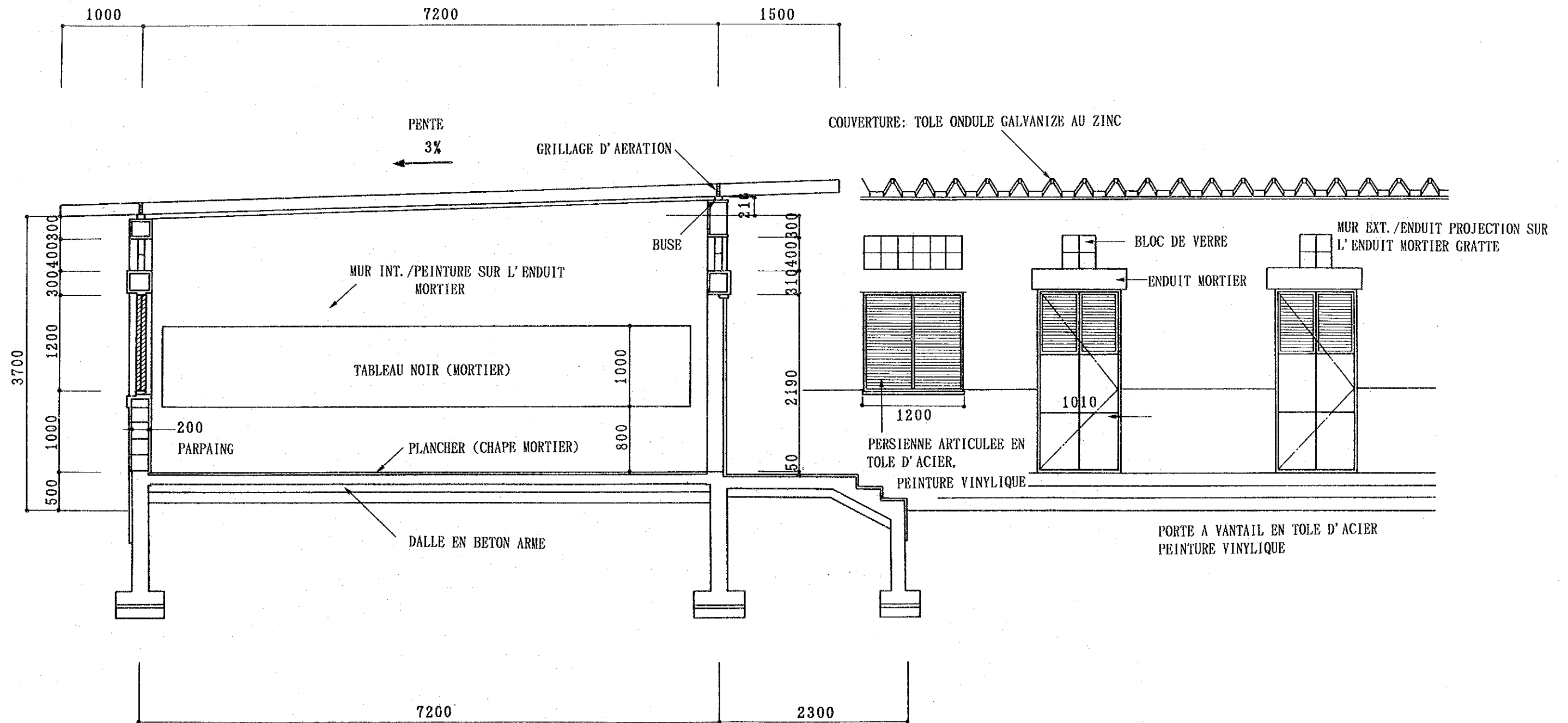
PLAN



2. PLAN DE BASE DE BLOCS SALLES DE CLASSE (1)



2. PLAN DE BASE DE BLOCS SALLES DE CLASSE (2)



3. LE DETAIL EN COUPE D'UN BLOC SALLE DE CLASSE





#### 5-1-4 Programme d'exécution des travaux, etc.

##### 1) Principe de réalisation

L'organe chargé d'exécution du Projet de la partie sénégalaise est le Ministère de l'Education Nationale. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, en tant que responsable de la coopération étrangère, s'occupe des tâches relevant des accords bilatéraux.

Un bureau d'études japonais, conformément au système d'aide financière non remboursable, sera chargé du plan de réalisation, de l'appel d'offre et de la conclusion de contrat, ainsi que de la supervision et de la gestion des travaux de construction des installations et de l'aménagement des équipements du présent Projet.

La construction des installations et la fourniture des équipements et des parpaings de béton seront confiés à un entrepreneur sélectionné par l'appel d'offre parmi les entreprises japonaises ayant une riche expérience de travaux hors du Japon, capables de terminer les travaux dans les délais définis et possédant une bonne connaissance des mécanismes de l'aide financière non remboursable.

Pour les matériaux et les procédés d'exécution des travaux, il sera tenu compte des conditions d'implantation des divers terrains, de la qualité et de la disponibilité des produits locaux, ainsi que de la facilité de réparations, une fois le Projet achevé, afin d'utiliser dans la mesure du possible des matériaux disponibles sur place et recourir aux procédés les mieux adaptées aux conditions locales.

##### 2) Situation dans le bâtiment et l'exécution des travaux.

###### (1) Secteur du bâtiment

A DAKAR, il existe une grande variété d'entrepreneurs allant de grandes entreprises de construction avec des capitaux français, italiens, libanais, voire même chinois aux sous-traitants divers, peinture, décoration intérieure, équipements, etc.

Le niveau technique des entreprises est élevé et des travaux de construction des immeubles à grande taille sont en cours à DAKAR. Les entreprises locales sont donc tout à fait compétentes pour la réalisation du présent Projet.

###### (2) Influence de la saison des pluies

Le climat de DAKAR et de THIES se distingue en saison de pluies (juin-octobre) et en saison sèche (novembre-mai) et le nombre de jours de pluie

de la première est d'environ 45 jours. Par ailleurs, durant la seconde, il ne tombe pas une goutte. La hauteur moyenne de précipitation est de 250 mm en août, le mois le plus pluvieux. Mais il pleut rarement toute la journée et les travaux peuvent se poursuivre pendant cette saison. L'état des routes d'accès aux sites est bon et la saison de pluies ne présente aucune incidence.

### (3) Particularité de la réalisation

Le présent Projet consiste à implanter de manière optimale sur chaque site, des blocs de salles de classe selon l'état des lieux, selon le nombre de salles requises. La superficie au sol varie d'un site à un autre, mais en moyenne, elle est de l'ordre de 300 m<sup>2</sup>. Les constructions sont des bâtiments sans étage et les procédés de construction choisis sont ceux courants sur place et il n'y a aucun problème technique particulier.

Les particularités du présent Projet peuvent se résumer comme suit:

- ① Dispersion des sites ciblés sur un périmètre étendu dans les régions de DAKAR et de THIES.
- ② Nombre élevé de blocs de salles de classe de petites dimensions
- ③ Nécessité d'exécution des travaux en continuant les cours, s'agissant d'écoles existantes.

Sur le plan de transport des matériaux sur les chantiers et d'exécution des travaux, il faut donc soigneusement prévoir les moments et lieux de travail ainsi que les précautions à prendre pour la sécurité des élèves, par des protections provisoires, etc.

### (4) Conditions de transport

Il n'y a pas de matériaux de construction qui seront envoyés du Japon pour le présent Projet. Tout sera d'approvisionnement local. Les routes principales des régions de DAKAR et de THIES sont goudronnées et leurs conditions sont bonnes. Il n'y a donc aucun problème de transport.

### 3) Programme de gestion et de surveillance des travaux

Pour un bon déroulement des travaux du présent Projet, une coordination des communications entre les organismes japonais, sénégalais, le bureau d'études et les entreprises est primordiale. Préalablement au démarrage des travaux, le bureau d'études et l'entrepreneur des travaux devront établir un programme de réalisation en tenant compte des points suivants:

- conditions naturelles
- conditions ouvrière et la compétence technique de travailleurs.
- étendues des travaux des deux parties

- approvisionnement en matériaux et équipements
- transport sur les chantiers
- exécution des travaux

Pour la gestion et la surveillance des travaux, le bureau d'études enverra un superviseur compétent stationnant en permanence au Sénégal. Il détachera également le responsable général du Projet ou le responsable du programme d'architecture chaque fois qu'il sera nécessaire, suivant l'état d'avancement des travaux. Parallèlement, le bureau d'études prendra en charge les tâches énumérées ci-dessous.

(1) Contrat de travaux

Préqualification des soumissionnaires à l'appel d'offre, élaboration des contrats de travaux etc., préparation de l'appel d'offre, présence à l'appel d'offre, examen des bordereaux des frais de travaux et des programmes des travaux.

(2) Examen et approbation des plans d'exécution

Examen et approbation des plans d'exécution, des spécifications, des échantillons de matières, des matériaux et des équipements remis par l'entrepreneur des travaux.

(3) Direction et inspection des travaux

Examen du programme et du calendrier des travaux, direction de l'exécution des travaux, inspection à l'achèvement des travaux, etc.

(4) Rapport au Maître d'ouvrage, collaboration pour les procédures des certificats de paiement, etc.

Rapport de l'état d'avancement des travaux au Maître d'ouvrage et collaboration pour les différentes procédures des certificats de paiement accordée, par ce dernier.

Rapport aux organismes gouvernemental japonais sur l'avancement des travaux.

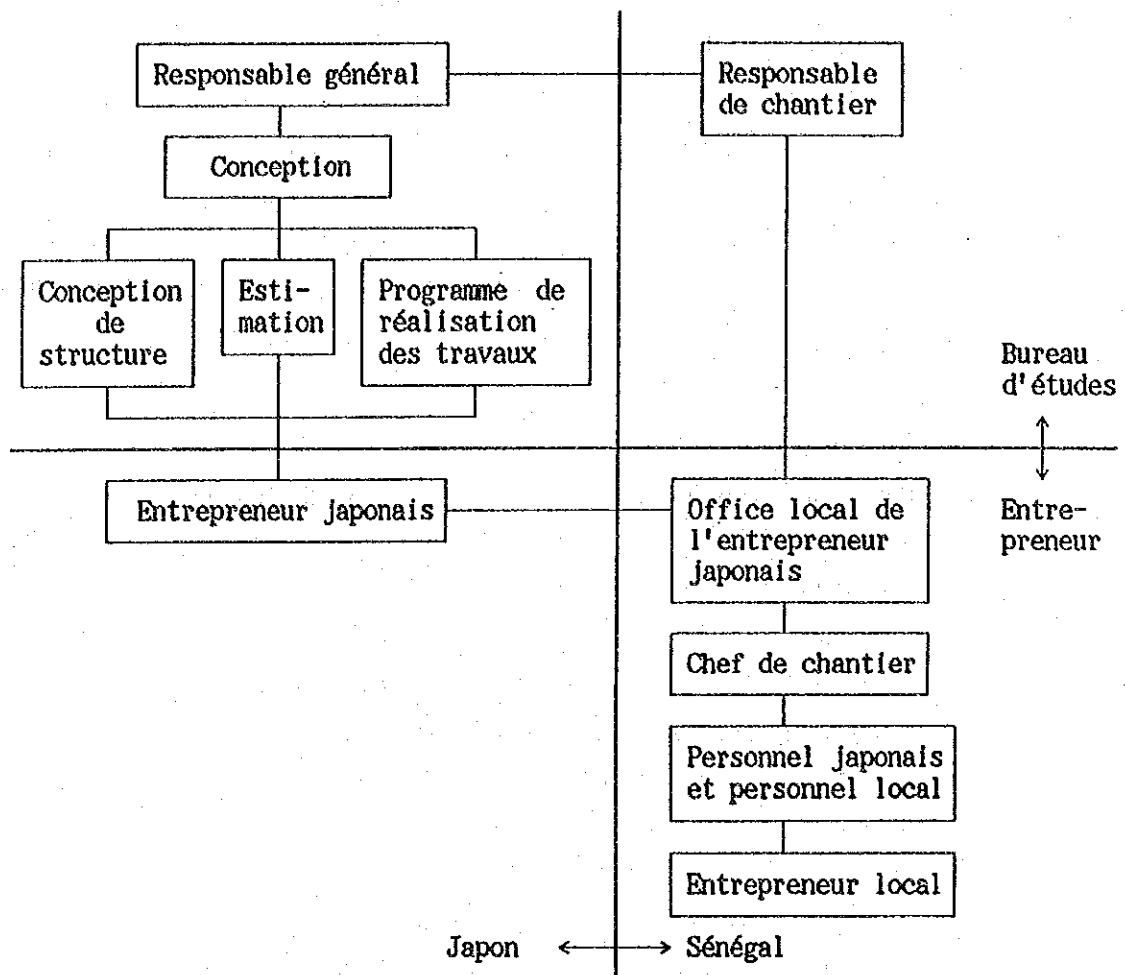


Figure 5-2 Plan de réalisation et organisation de contrôle de travaux

4) Programme d'approvisionnement en matériaux et équipements

En principe, les matériaux de construction seront de fourniture locale. Une étude détaillée sera menée sur leur qualité, ouvrabilité, prix, capacité d'approvisionnement, etc.

Les mobiliers scolaires tels que table-banc, etc seront de fabrication locale en tenant compte de leur entretien. Le tableau ci-dessous récapitule les matériaux et leur origine.

DESIGNATION	SENEGAL	JAPON	REMARQUES
Sable	○	—	Possibilité de s'approvisionner en sable fluvial de l'intérieur du pays. La qualité et la quantité sont suffisantes.
Gravier	○	—	Disponible. Il existe des usines de concassage pour transformer les roches locales.
Ciment	○	—	Il existe des cimenteries locales, les matières premières sont importées. La qualité du ciment Portland ordinaire est bon et la quantité disponible suffisante.
Armatures	○	—	Approvisionnement sur place en produits importés d'Espagne, Italie, France.
Acier profilé	○	—	Idem.
Coffrages	○	—	Fourniture locale en bois.
Parpaings de béton	○	—	Production locale. Qualité médiocre. Possibilité de fabrication locale.
Bloc de verre	○	—	Approvisionnement sur place en produits importés d'Espagne, Italie, France.
Bois	○	—	Disponible sur le marché local. Qualité variable.
Menuiserie métallique	○	—	Fabrication sur place avec les profilés sidérurgiques importés d'Espagne.
Menuiserie en bois	○	—	Fourniture locale.
Quincaillerie	○	—	Approvisionnement sur place en produits importés de France.
Tôle ondulée zinguée	○	—	Idem.
Peinture	○	—	Fourniture locale.

### 5) Etapes de réalisation

En cas de réalisation du Projet de construction des salles de classe avec l'aide financière non remboursable du Gouvernement du Japon, afin d'achever le plus efficacement possible la construction de 512 classes dans 155 écoles disséminées dans les régions de DAKAR et de THIES dans les délais arrêtés, l'ensemble des travaux sera scindé en trois phases, qui se dérouleront respectivement suivant les procédures, telles que décrites ci-dessous:

- (1) Echange de notes entre les deux Gouvernements
- (2) Contrat de consultation entre le Gouvernement sénégalais et un bureau d'études japonais
- (3) Dossiers techniques ..... Etablissement des plans détaillés, des spécifications, des notes de calcul, du budget et l'approbation par le Gouvernement sénégalais desdits dossiers techniques.

- (4) Appel d'offre..... Préqualification des soumissionnaires.  
Appel d'offre.  
Conclusion du contrat des travaux.
- (5) Travaux de construction Commencement des travaux après la vérification par le Gouvernement japonais du contrat des travaux.

Les délais nécessaires sont tels qu'indiqués au Tableau 5-3 "Calendrier des travaux de réalisation".

Première phase Environ 5 mois pour le plan de réalisation et 12 mois pour les travaux

Deuxième phase Environ 4 mois pour le plan de réalisation et 12 mois pour les travaux

Troisième phase Idem

La décomposition des travaux de chaque phase est la suivante, étant entendu que l'offre des parpaings de béton pour la construction des clôtures aux écoles faisant l'objet des travaux de la 2<sup>e</sup> phase est incluse dans les travaux de la 3<sup>e</sup> phase.

① Installations

Phase	IDEE	Números	Nbre d'écoles	Nbre de blocs	Nbre de classes	Bureau du direc. et magasin	Parpaings de béton (m)
1 <sup>ère</sup> phase	GRAND-DAKAR I	GD-1 à GD-4	4	7	13	0	194
	DAKAR-BANLIEUE	BD-1 à BD-14	14	20	50	10	1 712
	PIKINE	PK-1 à PK-8	8	9	21	5	0
	GUEDIAWAYE	GW-1 à GW-2, GW-4 à GW-10	9	18	48	5	523
	THIAROYE	TR-2 à TR-11	10	15	41	9	614
	Total provisoire		45	69	173	29	3 043
2 <sup>e</sup> phase	RUFISQUE II	RF-1 à RF-19	19	34	75	18	0
	MBOUR	MB-1 à MB-19, MB-21 à MB-25	24	33	85	22	0
	Total provisoire		43	67	160	40	0
3 <sup>e</sup> phase	RUFISQUE II	RF-13	(1)	-	-	-	149
	MBOUR	MB-9, MB-12, MB-16	(3)	-	-	-	574
	THIES - COMMUNE	TC-1, TC-2, TC-5 à TC-12, TC-14 à TC-17	14	19	46	11	362
	THIES - DÉPARTEMENT	TD-1 à TD-31	31	33	68	27	266
	TIVAOUANE	TV-1 à TV-22	22	27	65	19	833
	Total provisoire		67	79	179	57	2 184
Total			155	215	512	126	5 227

② Equipement

Tout le mobilier des installations de chacune des phases ci-dessus.

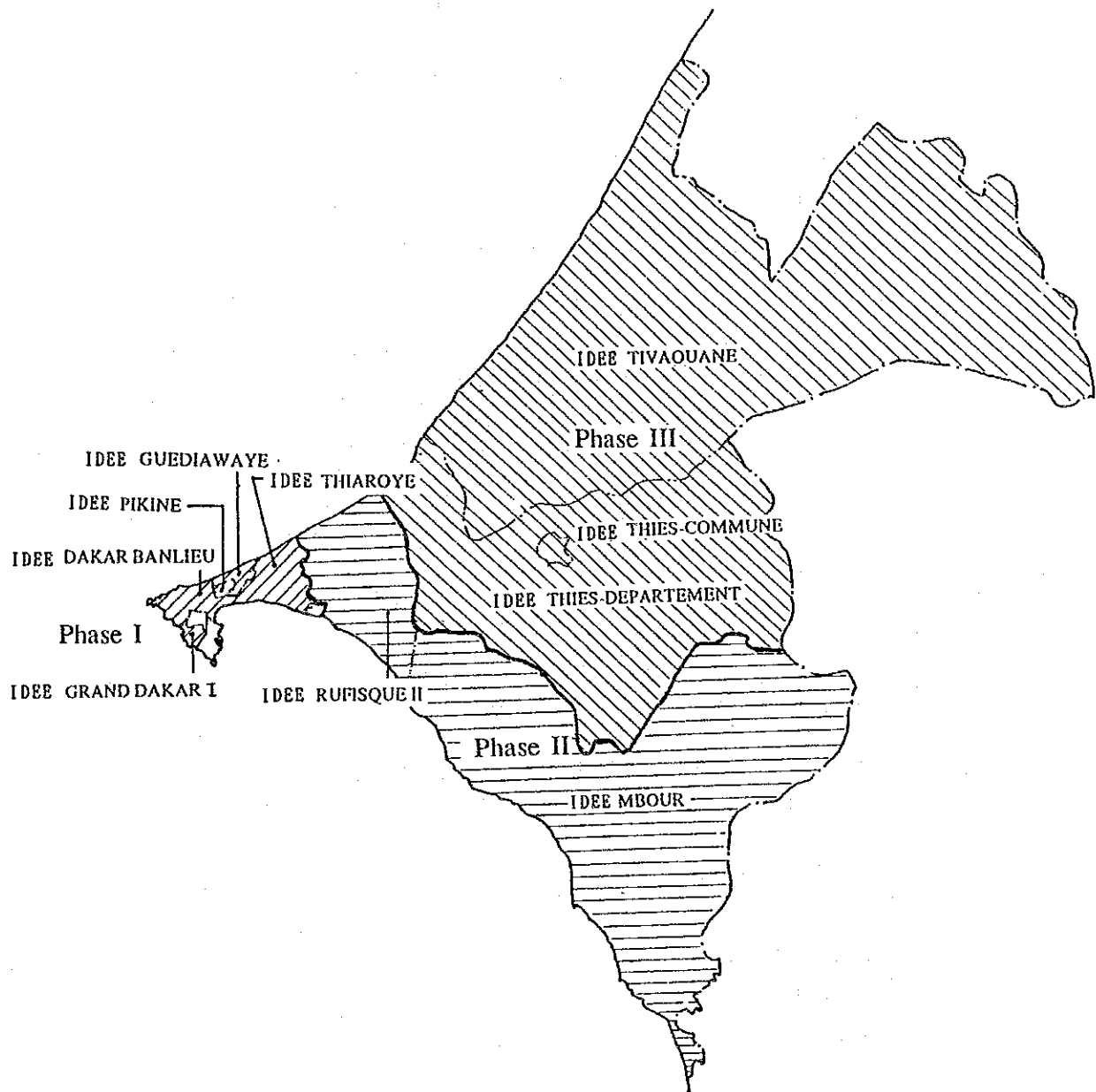
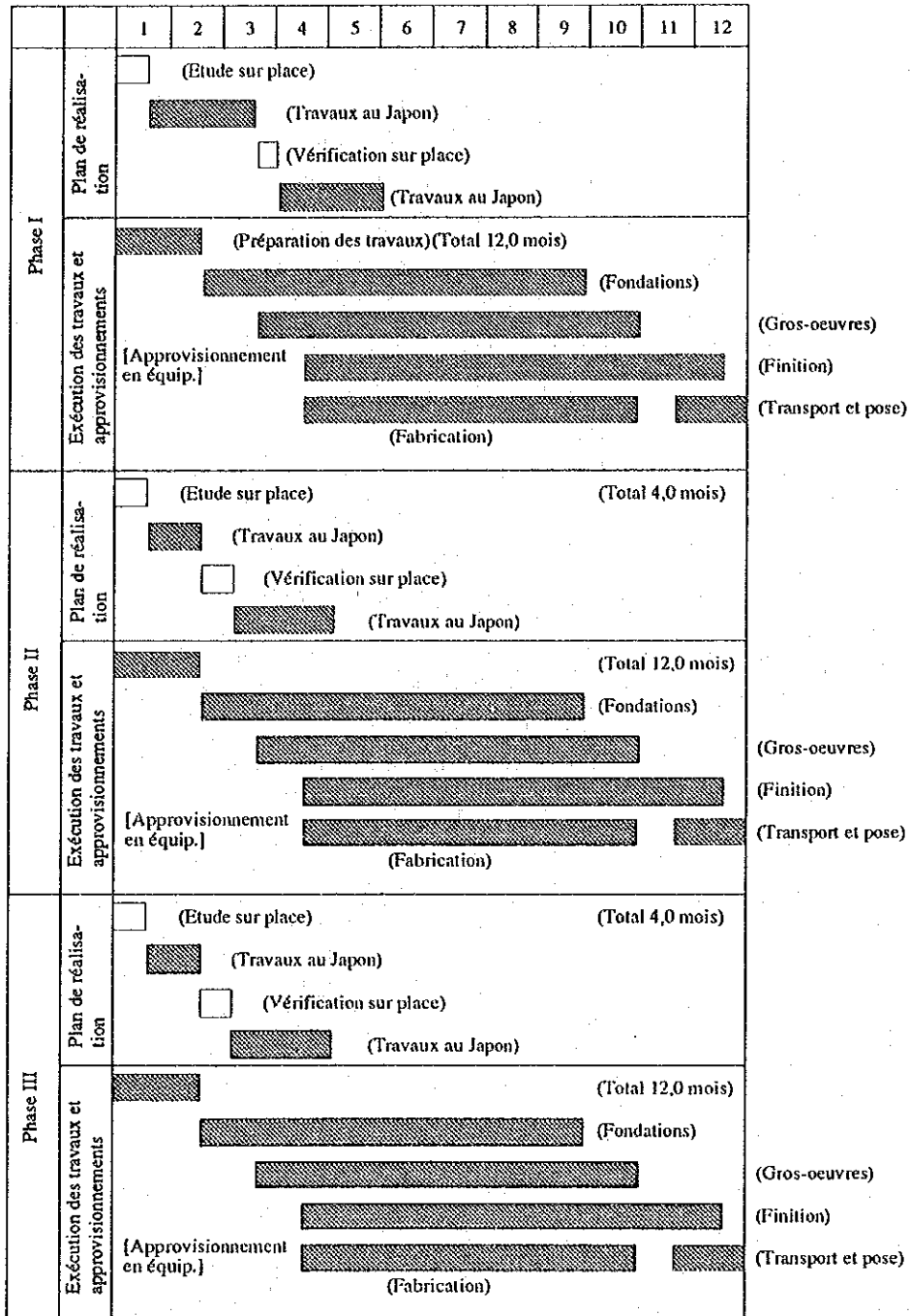


Figure 5-3 Répartition des travaux par phase

Tableau 5-3 Calendrier des travaux de réalisation





## 6) Estimation du coût du Projet

### (1) Données de l'estimation

Il est pratiquement possible au Sénégal de s'approvisionner, sur place, en tous les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux: gravier, sable, ciment, armatures, parpaings de béton, blocs de verre, tôle ondulée métallique zinguée, etc. pour lesquels donc, le principe de fournitures locales est retenu. Il est également possible de trouver des aciers profilés. De même, la capacité de fourniture en portes et persiennes métalliques étant suffisante et la qualité satisfaisante, ces éléments seront également d'approvisionnement local.

### (2) Etendue des travaux

#### ① Installations

1. Salles de classe, bureaux du directeur et magasin pour 155 écoles comprenant 215 blocs (512 salles de classe, 126 bureaux du directeur et 126 magasins)
2. Offre des parpaings de béton pour la construction des murs de clôture 5,227 mètres

#### ② Equipements

1. Table-banc pour élèves
2. Table et chaise pour enseignants
3. Table et chaise du directeur

#### ③ Autres

1. Plan de réalisation et gestion et supervision des travaux

(3) Période d'exécution et autres

**Durée des travaux** Les travaux seront effectués en trois phases. Les délais d'étude de plan détaillé, des travaux de construction et d'approvisionnement en matériaux et matériels sont tels qu'indiqués au Tableau 5-3.

**Autres** Le présent Projet sera réalisé suivant le système d'aide financière non remboursable japonaise.

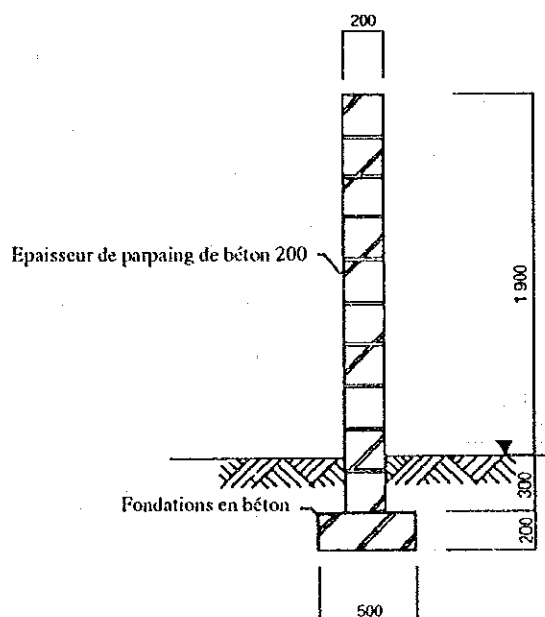
## 5-2 Travaux à la charge de la partie sénégalaise avec la participation des habitants bénéficiaires

### 1) Principe de base

Aux écoles faisant l'objet de la construction des salles de classe exécutée par la partie japonaise dans le cadre du présent Projet, la construction et la réparation des portes, clôtures et latrines ainsi que la démolition des abris provisoires, etc. seront exécutées avec la participation des habitants, sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale, en vue d'exalter leur conscience de participation à l'éducation.

Les travaux exécutés avec la participation des habitants sont les suivants:

- ① Construction des clôtures avec des parpaings de bétons fournis par la partie japonaise



- ② Démolition des abris provisoires, etc. avant le début des travaux de la partie japonaise.
- ③ Terrassement des sites de construction avant le début des travaux de la partie japonaise.

Les travaux décrits en ① ci-dessus devront être terminés avant l'achèvement des installations par la partie japonaise et ceux décrits en ② et ③, avant la fin des travaux de la partie japonaise, sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale.

- ④ Construction des clôtures en parpaings de béton

- ⑤ Construction des clôtures avec des haies
- ⑥ Construction de nouvelles latrines
- ⑦ Réparation des latrines
- ⑧ Terrassement des terrains devant être nivelés éventuellement et déplacement des routes, etc., étant entendu que cela n'empêche pas les travaux de la partie japonaise.

En ce qui concerne les travaux ④ à ⑧, le Ministère de l'Education Nationale, sous sa propre responsabilité, tâchera de les faire exécuter entièrement par les habitants en délibérant suffisamment avec ceux-ci. Ces travaux, de même que les travaux ② et ③, devront être terminés avant l'achèvement des installations par la partie japonaise.

L'étendue précise des travaux est telle que l'indiquent le paragraphe 4-2-3 et le document annexe 5 "Plans d'implantation des différents sites".

2) Frais estimatifs des travaux à la charge de la partie sénégalaise

Les frais des travaux à la charge de la partie sénégalaise sont estimés approximativement aux montants suivants:

Phase I	34 000 000	F.CFA (environ 13 000 000 ¥)
Phase II	16 600 000	F.CFA (environ 6 360 000 ¥)
Phase III	11 400 000	F.CFA (environ 4 300 000 ¥)
Total	62 000 000	F.CFA (environ 23 660 000 ¥)

## **CHAPITRE 6 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION**



## CHAPITRE 6 EFFETS DU PROJET ET CONCLUSION

Le Projet Education-V établit pour objectif de relever le taux de scolarisation à 65 % d'ici 1998, le Gouvernement de la République du Sénégal jugeant que la formation est indispensable pour redresser une économie en difficulté et que, pour ce faire, l'extension de l'enseignement élémentaire est primordial. L'augmentation de 3 500 salles de classe étant nécessaire pour atteindre l'objectif, le Gouvernement du Sénégal a projeté de construire des salles de classe dans différentes régions du pays et a adressé une requête aux diverses organisations d'aide y compris la Banque Mondiale. Le présent Projet s'ingère dans ce programme et son objet consiste en extension de salles de classe et en remplacement des abris provisoires vétustes dans 128 écoles élémentaires existantes des régions de DAKAR et de THIES, et en construction de 27 nouvelles écoles dans ces deux régions. Les effets suivants peuvent être attendus de la réalisation du Projet.

Situation actuelle et problème	Mesures proposées par le Projet	Effets du Projet et degré d'amélioration attendu
<p>1. Le taux de scolarisation des zones urbaines incluant les villes de DAKAR, de PIKINE, de THIES, etc. n'a pratiquement pas augmenté au cours de ces 10 dernières années, bien que des extensions de classe aient été réalisées par les organisations internationales ou autres, en raison de l'augmentation de la population due à l'exode rural vers la capitale. Les abris provisoires construits par les parents d'élèves et habitants afin de recevoir les élèves en nombre croissant et les classes surchargées sont cause de dégradation de l'environnement éducatif. Dans les zones rurales qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide, le taux de scolarisation n'a augmenté pas en raison du manque de salles de classe.</p>	<p>Extension de 238 salles de classe dans 107 écoles élémentaires.</p>	<p>Les extensions en classe des écoles élémentaires particulièrement surchargées parmi les différents établissements des zones urbaines devraient permettre de résoudre le problème des classes avec trop d'élèves et améliorer l'environnement éducatif. De plus, l'accroissement de la capacité d'accueil devrait aussi permettre aux nombreux enfants non encore scolarisés de l'être et de ce fait, relever le taux de scolarisation. Dans les zones rurales, l'extension en classe et la disposition des enseignants requis devraient améliorer le taux de scolarisation avec la campagne prévue dans le Projet Education-V.</p>

Situation actuelle et problème	Mesures proposées par le Projet	Effets du Projet et degré d'amélioration attendu
<p>2. Dans la plupart des écoles élémentaires dans les zones urbaines, l'extension est difficile étant donné le terrain limité, et les élèves augmentant rapidement sont donc acceptés par des classes sursaturées et en organisant des cours du soir. Dans les zones rurales, les élèves sont obligés de faire de longs trajets pour aller aux écoles, en raison du manque de celles-ci.</p>	<p>Construction de 27 nouvelles écoles élémentaires (106 salles de classe au total).</p>	<p>La construction de nouvelles écoles dans les zones urbaines devrait réduire les charges des écoles surchargées dans le voisinage, permettant non seulement d'augmenter le taux de scolarisation mais aussi de supprimer les classes sursaturées. Dans les zones rurales, les trajets raccourcis pour aller aux écoles devraient augmenter le taux de scolarisation avec la campagne prévue dans le Projet Education-V. L'augmentation du taux de scolarisation des filles en particulier pourra être attendue.</p>
<p>3. Les abris provisoires construits par les parents d'élèves et habitants sont dans un état de détérioration si avancée que certaines couvertures risquent de s'écrouler dans un cas extrême, d'où une dégradation de l'environnement éducatif.</p>	<p>Remplacement de 168 abris provisoires dans 67 écoles élémentaires.</p>	<p>Sur un nombre total de 4.954 salles de classe des établissements publics des régions de DAKAR et de THIES, les abris provisoires sont évalués à 30-40 %. Le remplacement des 168 abris parmi les plus vétustes contribuera à améliorer l'environnement éducatif.</p>
<p>4. Beaucoup d'écoles élémentaires sénégalaises n'ont que des salles de classe, sans aucune autre installation. Ou s'il en existe, il y a un bureau du directeur, mais jamais de salle d'enseignants. Les directeurs des écoles sans bureau doivent travailler et conserver les documents chez eux. Ceci est un grand inconvénient pour la gestion et le contrôle des écoles. De plus, il n'existe pas de local pour la réunion des enseignants.</p>	<p>Des bureaux du directeur seront construits dans 126 écoles où des extensions et des remplacements sont prévus.</p>	<p>La plupart des 155 écoles où des extensions et des remplacements sont prévus seront équipés d'un bureau du directeur. Ceci devrait permettre de résoudre les inconvénients posés pour la gestion et le contrôle.</p>
<p>5. Sur 43 % du budget du Ministère de l'Education Nationale qui sont affectés à l'enseignement élémentaire, 97 % représentent des frais de personnel et aucune part n'est destinée à la construction et à l'entretien des salles de classe. De ce fait, les parents d'élèves et habitants exécutent eux-mêmes la construction des abris provisoires, latrines et clôtures et la réparation des tables-bancs. Autrement dit, les écoles ne pourraient pas être exploitées sans le concours des habitants, et cet état ne s'améliorera pas dans l'avenir.</p>	<p>Le Ministère de l'Education Nationale fera exécuter, sous sa propre responsabilité, la construction et la réparation des portes, clôtures et latrines, la démolition des abris provisoires à remplacer, le terrassement, etc. par les habitants.</p>	<p>La collaboration des habitants marche assez efficacement à l'heure actuelle. La participation des habitants au présent Projet devrait non seulement exalter davantage leur conscience de participation à l'éducation mais encore contribuer indirectement à l'amélioration du taux de scolarisation.</p>



Si le présent Projet peut être ainsi réalisé, l'environnement éducatif de 128 des 671 écoles publiques des régions de DAKAR et de THIES se trouvera amélioré. Environ 59.000 élèves, soit 17 % des 355.000 écoliers de l'enseignement public en seront des bénéficiaires. De plus, environ 6.000 élèves pourront étudier ultérieurement dans 27 nouvelles écoles.

Parallèlement aux résultats importants attendus, tels qu'il a été décrits, l'apport du présent Projet par le biais de la diffusion de l'éducation de base, est grand également pour la vie des populations. C'est pourquoi, il est estimé tout à fait approprié que le Projet soit réalisé dans le cadre d'une aide financière non remboursable.

Par ailleurs, l'organisation de la partie sénégalaise est suffisante, en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement du présent Projet, tant du point de vue du personnel que de fonds. Si, de plus, des efforts en amélioration qualitative du corps enseignant ou des programmes d'enseignement sont entrepris, les installations du présent Projet pourront être utilisées de manière optimale et efficace.



## **DOCUMENTS ANNEXES**



**Document annexe - 1 Procès-verbal de réunion**

**1) Etude du Plan de base**

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS**

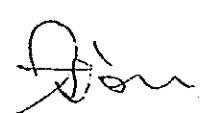
Etude du plan de base pour le Projet d'extension des salles de  
classe de l'enseignement élémentaire  
en République du Sénégal

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé l'exécution d'une étude du plan de base pour le Projet d'extension des salles de classe de l'enseignement élémentaire (appelé par la suite le "Projet"), et en a confié l'exécution à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). La JICA a ainsi délégué une mission d'étude, conduite par M. MUKAI, Division 2, Etude du Plan de Base, Section de la Coopération Financière non-remboursable, Agence japonaise de coopération internationale, du 20 septembre au 30 octobre 1993 en République du Sénégal.

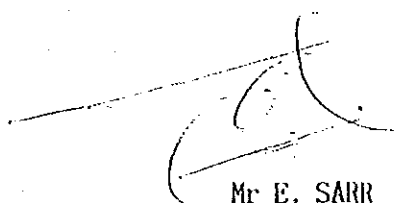
L'équipe de la mission d'étude a eu une série d'entretiens avec les responsables concernés du Gouvernement de la République du Sénégal, et effectué une étude sur place.

En conséquence, les deux parties ont convenu de recommander à leurs gouvernements respectifs d'effectuer les examens approfondis nécessaires en vue de l'exécution du Projet.

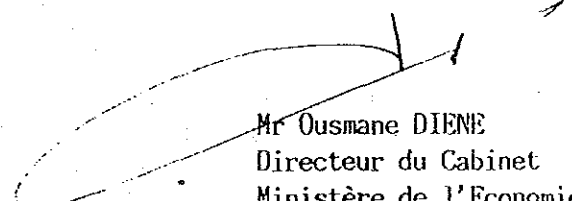
Dakar, le 30 sep. 1993



Mr I. MUKAI  
Chef de la Mission de l'étude  
du Plan de base  
Agence japonaise  
de coopération internationale



Mr E. SARR  
Directeur du Cabinet  
Ministère de l'Education Nationale



Mr Ousmane DIENE  
Directeur du Cabinet  
Ministère de l'Economie, des Finances  
et du Plan

## ANNEXE

1. Le Présent Projet, dénommé Projet d'extension des salles de classe de l'enseignement élémentaire, prévoit l'extension des salles de classe dans des écoles élémentaires dans les régions de Dakar et de Thiès. Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement des Ressources Humaines du Sénégal (PDRH).
2. L'organe d'exécution du projet est le Ministère de l'Education Nationale de la République du Sénégal (Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education, la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement - Division des Constructions et Equipements scolaires) et l'Unité de Coordination des Projets Education (UCP).
3. Les sites de construction du Projet seront sélectionnés parmi les écoles énumérées dans l'Appendice 1.
4. Les principales composantes du Projet seront indiquées dans l'Appendice 2.
5. Le Gouvernement de la République du Sénégal a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon, qui lui a été expliqué par les membres de la mission, notamment la nécessité de confier la réalisation du Projet à un consultant japonais, ainsi qu'à une entreprise japonaise.
6. Le Gouvernement de la République du Sénégal a confirmé qu'il prendra les dispositions définies dans l'Appendice 3 pour la réalisation du Projet, au cas où le Gouvernement du Japon approuverait l'octroi de la Coopération financière non-remboursable pour le Projet.
7. Pour les écoles concernées, les installations accessoires telles que latrines, portes et clôtures, etc., qui sont autres que les installations à construire dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon seront réalisées au plus tard un an après l'achèvement des travaux de la partie japonaise avec la participation des habitants bénéficiaires, sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale.
8. Programme futur
  - (1) Le Consultant fera une étude jusqu'au 28 octobre dans le cadre de cette étude en République du Sénégal.
  - (2) Après le retour au Japon de la Mission, une ébauche de rapport d'étude sera rédigée, qui sera expliquée à la partie sénégalaise au cours d'une visite prévue pour début décembre 1993.
  - (3) Le rapport final sera soumis au Gouvernement de la République du Sénégal pour mars 1994.



cat

9

Appendice 1

Liste des écoles

Région	IDEE	Ecoles existantes				Nouvelles écoles		Total	
		Nbre d'écoles	Nbre de salles de classe			Nbre d'écoles	Nbre de salles de classe	Nbre d'écoles	Nbre de salles de classe
			Remplacement d'abri	Extension	Total				
DAKAR	GRAND DAKAR I	4	3	12	15	-	-	4	15
	DAKAR BANLIEUE	11	3	32	35	3	15	14	50
	PIKINE	8	10	11	21	-	-	8	21
	GUEDIAWAYE	8	21	14	35	2	18	10	53
	THIAËROYE	7	21	4	25	4	18	11	43
	RUFISQUE II	16	47	22	69	3	9	19	78
	Sous-total	54	105	95	200	12	60	66	260
THIES	MBOUR	19	28	42	70	7	30	26	100
	THIES - COMMUNE	13	28	15	43	4	15	17	58
	THIES-DEPARTEMENT	24	12	44	56	7	14	31	70
	TIVAOUANE	20	19	39	58	2	8	22	66
	Sous-total	76	87	140	227	20	67	96	294
Grand total		130	192	235	427	32	127	162	554

(1)

3

## Appendice 2

Les principales composantes du projet sont comme suit.

Désignation	Spécification	Partie japonaise	Partie sénégalaise
1. Constructions:	Bâtiment de salles de classes sans étage, conformes au modèle standard de 7 m x 9 m	<input type="radio"/>	
	Bâtiment sans étage, bureau du directeur de 3 m x 7 m, et magasin	<input type="radio"/>	
	Latrines		<input type="radio"/>
	Porte, clôture, etc.		<input type="radio"/>
2. Equipements:	Tables et bancs pour les élèves	<input type="radio"/>	
	Bureau et chaise pour les enseignements	<input type="radio"/>	
	Bureau et chaise pour le directeur	<input type="radio"/>	
	Tableau noir	<input type="radio"/>	
	Armoire intégrée	<input type="radio"/>	



### Appendice 3

Le Gouvernement de la République du Sénégal prendra les dispositions suivantes pour l'exécution du Projet:

1. Fourniture des données et informations nécessaires au Projet.
2. Acquisition des terrains nécessaires à la construction des installations, ainsi que leur nettoyage et nivellement avant le commencement des travaux.
3. Aménagement des voies d'accès jusqu'aux sites du Projet, si nécessaire, avant le commencement des travaux.
4. Paiement des commissions suivantes à une banque de change japonaise autorisée afin de bénéficier des services conformes à l'arrangement bancaire (B/A):  
Commission sur les autorisations de paiement (A/P)  
Commission sur les paiements
5. Exonération de tout impôt ou taxe des équipements et matériels apportés au Sénégal dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, et garantie de la célérité de leur déchargement et dédouanement.
6. Exonération des équipements et matériels et services fournis par la personne physique ou morale japonaise agissant dans le cadre contractuel du Projet de tout impôt ou taxe en vigueur en République du Sénégal.
7. Assistance nécessaire à la personne physique ou morale japonaise, conformément à l'échange de Notes (fourniture des permis, autorisation, etc. nécessaires).
8. Prise en charge de tous les frais nécessaires à la construction des installations, au transport des équipements et à leur mise en place, autres que ceux relevant de la Coopération financière non-remboursable.
9. Prévision du budget et du personnel nécessaires pour assurer l'exploitation et la maintenance correctes et efficaces des installations et des équipements fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
10. Mesures appropriées pour la gestion et l'entretien des installations et des équipements.

Personnes rencontrées du Ministère de l'Éducation Nationale

- MM -Etienne SARR, Directeur du Cabinet  
-Makhoumy FALL, Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Éducation  
-Serigne LY, Chef de la Division des Constructions et Equipements Scolaires  
-Kacem BENSALAH, Coordinateur technique de l'Unité de Coordination des Projets Éducation

du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan

- MM -Ousmane DIENE, Directeur du Cabinet  
-Papa Salla MBOUP, Directeur de la Coopération Économique et Financière  
-Amine KEBE, Chargé de Programme (Éducation) DCEF, MEFP  
Me -Dioh Aminata BA, Commission Mixte -Asie-Moyen Orient DCEF, MEFP

de la partie japonaise

- MM -Ichiro MUKAI, Chef de Mission JICA  
-Akira TAKAHASHI, DAIKEN ARCHITECTS, INGENIEURS & CONSULTANTS. Inc.  
-Noriaki MIYABE, dito  
-Shokichi HIRAOKA, dito  
-Tadao MARUYAMA, Interprète

(Handwritten mark)

(Handwritten mark)

2) Etude pour la présentation de l'avant-projet

PROCES-VERBAL DE REUNION  
ETUDE DE PLAN DE BASE DU PROJET D'EXTENSION  
DES SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE  
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL  
(Présentation du projet de rapport final)


En septembre 1993, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude de Plan de base du Projet d'Extension des Salles de Classe de l'Enseignement Elémentaire en République du Sénégal (ci-après désigné par le Projet). Suite à une série de discussions, à l'étude sur le terrain et à l'examen technique de ces résultats au Japon, la JICA a élaboré un plan approprié et a rédigé un projet de rapport final sur l'étude de Plan de base.

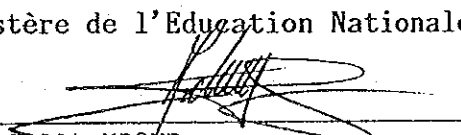
Afin de présenter ledit projet de rapport final et se concerter sur ses composantes, la JICA a envoyé une mission dirigée par Toshinobu KATO, relevant de la Division Nro 2, Etude du Plan de Base, Département d'Etude de la Coopération Financière Non-remboursable du 6 au 20 février 1994.

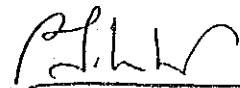
A l'issue des entretiens, les deux parties ont convenu de ce qui suit:

Dakar, le 17 février 1994

Toshinobu KATO  
Chef de Mission de présentation  
du projet de rapport  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale



Makhoumy FALL  
Directeur de la Planification et  
de la Réforme de l'Éducation  
Ministère de l'Éducation Nationale  
  
Papa Salla MBOUP  
Directeur de la Coopération  
Economique et Financière  
Ministère de l'Économie, des Finances  
et du Plan



## ANNEXE

### 1. Contenu du projet de rapport final

La partie sénégalaise donnant en principe son accord au contenu du projet de rapport final, l'a accepté. La liste portant le nom des écoles ciblées et le nombre de classes à construire avec la coopération financière non-remboursable du Japon et les travaux des installations accessoires à exécuter sous la responsabilité du Gouvernement du Sénégal est précisée dans l'Appendice 3.

### 2. Système de coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) Le Projet sera réalisé sur la base du système de coopération financière non-remboursable du Japon. La mission d'étude a présenté le système de coopération financière non-remboursable du Japon et la partie sénégalaise l'a compris.
- (2) La partie sénégalaise prendra les dispositions nécessaires figurant dans l'Appendice 1 de façon à permettre le déroulement régulier du Projet sous réserve de la réalisation du présent Projet avec la coopération financière non-remboursable du Japon.

### 3. Répartition des travaux des deux parties

- (1) Les travaux à la charge de la partie japonaise et ceux à la charge de la partie sénégalaise pour la réalisation du présent Projet sont tels qu'indiqués dans l'Appendice 2.
- (2) Les travaux à la charge de la partie sénégalaise figurant dans l'Appendice 2 seront achevés avec la participation des habitants bénéficiaires sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale.
- (3) Parmi les travaux à la charge de la partie sénégalaise, la démolition de bâtiments existants et le terrassement requis pour la construction des locaux par la partie japonaise devront être terminés avant le début des travaux de la partie japonaise.

- (4) Durant la première phase, la partie japonaise mettra à la disposition de la partie sénégalaise les matériaux nécessaires à la construction des clôtures des écoles dont la réalisation est prévue dans le cadre de cette phase, conformément à l'Appendice 3. La partie sénégalaise devra terminer la construction de ces clôtures avant l'achèvement de cette phase.

Durant la troisième phase, la partie japonaise, conformément à l'Appendice 3, fournira à la partie sénégalaise les matériaux nécessaires à la réalisation des clôtures prévues dans le cadre des deuxième et troisième phases des travaux, à la condition toutefois que la partie sénégalaise ait achevé la construction des clôtures programmées dans la première phase.

La partie sénégalaise doit achever la réalisation de toutes les clôtures avant l'achèvement des travaux à la charge de la partie japonaise.

- (5) Les autres travaux à la charge de la partie sénégalaise devront également être terminés avant l'achèvement des travaux de la partie japonaise.

#### 4. Disposition à prendre par le Gouvernement du Sénégal

Le Gouvernement du Sénégal a confirmé qu'il prendra les dispositions suivantes en vue de réaliser le Projet et d'atteindre son objectif.

- (1) Les classes devenues inutiles par suite de remplacement de salles ne seront plus mises en service.
- (2) Affectation des enseignants nécessaires pour le fonctionnement des écoles où des salles de classe seront construites par le Projet conformément à l'Appendice-4 ci-joint.
- (3) Non réalisation de salles de classe ou d'autres installations susceptibles de gêner les travaux de la partie japonaise.

#### 5. Remise du rapport final

Le rapport final sera remis à la partie sénégalaise en avril 1994.

## Appendice 1

Les dispositions devant être prises par le Gouvernement de la République du Sénégal pour la mise en œuvre du Projet sont les suivantes:

1. Remise des données et informations nécessaires au Projet.
2. Acquisition de terrains nécessaires à la construction des locaux, ainsi que leur défrichage et nivellement avant le commencement des travaux
3. Préalablement aux travaux, aménagement des voies d'accès aux sites du Projet, si nécessaire
4. Paiement des frais suivants à une banque japonaise autorisée à effectuer les opérations de change afin de bénéficier des différents services d'après l'arrangement bancaire (B/A):
  - commissions pour les autorisations de paiement (A/P)
  - commissions pour les paiements
5. Exonération de tout impôt, taxe ou droit en faveur de tous biens ou matériels apportés au Sénégal dans le cadre de la coopération financière non-remboursable et mesures nécessaires afin de garantir la célérité de leur déchargement et dédouanement
6. Exonération de tout impôt, taxe ou droit en vigueur en République du Sénégal en faveur des biens, matériels ou services des Japonais agissant dans le cadre contractuel du Projet
7. Soutien nécessaire aux Japonais, conformément à l'Echange de Notes (remise de permis, autorisation, etc..., nécessaire à la mise en œuvre du Projet)
8. Prise en charge de tous les frais nécessaires à la construction des locaux, au transport des matériaux et à leur installation, autres que ceux prévus par la coopération financière non-remboursable
9. Mesures nécessaires sur le plan budgétaire et du personnel pour assurer une maintenance appropriée et efficace des locaux et mobiliers fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable
10. Mesures appropriées pour la gestion et la maintenance des locaux et des mobiliers.

## Appendice 2

Les principales composantes du Projet sont les suivantes:

### 1. Travaux à la charge de la partie japonaise

#### 1) Construction de salles de classe

sans étage, 7,2 m x 9,2 m

#### 2) Construction de bureaux du directeur et de magasins

sans étage, 7,2 m x 3,0 m

#### 3) Mise en place des mobiliers

Tables-bancs pour les élèves

Tables et chaises pour les enseignements

Tables et chaises du directeur

Tableaux noirs

Armoires incorporées

#### 4) Offre des parpaings de béton pour la construction des clôtures

### 2. Travaux à la charge de la partie sénégalaise

#### 1) Construction des portails et des clôtures

#### 2) Démolition des installations existantes requises pour la construction de locaux par la partie japonaise

#### 3) Construction et réparation de latrines

#### 4) Terrassement des zones nécessaires à la construction de locaux par la partie japonaise et des autres zones intérieures du terrain.

### Appendice 3

I.D.E./NOM DE L'ECOLE	Travaux à la charge de la partie japonaise			Travaux à la charge de la partie sénégalaise					
	Salles de classe	Salle du directeur et magasin	Parpaings de béton offerts	Portes et clôtures	Démolition d'abris	Latrines		Terrassement	
						Construction	Réparation	Avant le début des travaux	Autres
<b>1. IDEE - GRAND-DAKAR I</b>									
GD-1 Nafissatou Niang	5		○	○					
GD-2 Masse Massaër Niane 1	2								
GD-3 Masse Massaër Niane 3	3								
GD-4 Oumar Hamet Wane	3								
Total	13	0	1	1	0	0	0	0	0
<b>2. IDEE - DAKAR-BANLIEUE</b>									
DB-1 Parcelles Assainies U16	4	1	○	○		○			
DB-2 Parcelles Assainies U15	6	1	○	○		○			
DB-3 Front de terre	5	1				○			
DB-4 Castors ASECNA	3	1							
DB-5 Yoff Aéroport	3								
DB-6 Parcelles Assainies R	3		○	○					
DB-7 Parcelles Assainies U9	3	1	○	○		○			
DB-8 Khar Yalla	3	1							
DB-9 H.L.M. Grand Yoff 2	6	1				○			
DB-10 Cité Diamalaye	3	1							
DB-11 Parcelles Assainies U17	2		○	○					
DB-12 Parcelles Assainies U18	3	1	○	○		○			
DB-13 H.L.M. Grand Yoff	3						○		
DB-14 Yoff 4	3	1					○		
Total	50	10	6	6	0	6	2	0	0
<b>3. IDEE - PIKINE</b>									
PK-1 Darou Pikine	2			○					
PK-2 Touba Diacksao	2	1							
PK-3 El H. Elimane NDiaye	3								
PK-4 Ibrahima NDao	2			○	○				
PK-5 Mahmadane Fall	4	1			○				
PK-6 Darou Khoudoss	2	1							
PK-7 Baoré Seck	4	1		○	○				
PK-8 Colobane Lansar B	2	1							
Total	21	5	0	3	3	0	0	0	0

K  
F  
A



I.D.E./NOM DE L'ECOLE	Travaux à la charge de la partie japonaise			Travaux à la charge de la partie sénégalaise					
	Salles de classe	Salle du directeur et magasin	Parpaings de béton offerts	Portes et clôtures	Démolition d'abris	Latrines		Terrassement	
						Construction	Réparation	Avant le début des travaux	Autres
<b>4. IDEE - GUEDIAWAYE</b>									
GW-1 Darou Salam	3	1		○			○		
GW-2 Pikine 16	4	1	○	○	○	○			
GW-4 Pikine 20	3					○			
GW-5 Pikine 23	9	1		○	○		○		
GW-6 Cheikh Anne	4			○		○		○	
GW-7 Parcelles Assainies "Z"	3			○		○			
GW-8 Hamo 4	4		○	○		○			
GW-9 Cité des Enseignants	12	1	○	○		○			
GW-10 Cité UNESCO-HAMO 3	6	1				○			
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>5. IDEE - THIAROYE</b>									
TR-2 MBaye Diouf	6	1			○				
TR-3 Keur MBaye Fall	5	1		○	○	○			
TR-4 Mame Wassour Seck	3	1		○					
TR-5 Moussé Anta Diop	4	1		○	○				
TR-6 Ahmet Sow	3	1		○	○		○		
TR-7 Fass Paillote	2			○	○		○		
TR-8 Cité Coopérative Rech. Scientifique	6	1	○	○		○			
TR-9 Cité Fass MBao	3	1	○	○		○			
TR-10 Cité Sicap MBao	6	1				○			
TR-11 Malika "Centre récepteur"	3	1	○	○		○			
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6. IDEE - RUFISQUE II</b>									
RF-1 Colobane 1	7	1			○				
RF-2 Gouye Mourides A	3	1				○			
RF-3 Colobane I Nord	6	1				○			
RF-4 Castors "SOCOCIM"	4	1				○		○	
RF-5 Bargny Filles	2	1			○		○		
RF-6 Ecole Mixte de Bargny	5	1			○				
RF-7 Darou 2	3	1							
RF-8 Sindou	2	1				○			
RF-9 Kip-kip	4				○		○		
RF-10 Deni Biram NDao	4	1		○		○			

I.D.E./NOM DE L'ECOLE	Travaux à la charge de la partie japonaise			Travaux à la charge de la partie sénégalaise					
	Salles de classe	Salle du directeur et magasin	Parpaings de béton offerts	Portes et clôtures	Démolition d'abris	Latrines		Terrassement	
						Construction	Réparation	Avant le début des travaux	Autres
RF-11 Gorom 1	2	1		○			○		
RF-12 Keur Ndiaye L6	6	1				○			
RF-13 Niaga	4	1	○	○		○			
RF-14 Kounoune	5	1				○			
RF-15 Sébi-Ponty	6	1					○		
RF-16 Toubab Dialaw	3	1				○			
RF-17 NDoyène 2	3	1		○		○			
RF-18 Médina THioub	3	1		○		○			
RF-19 MBeuth	3	1					○		
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>7. MBOUR</b>									
MB-1 Demba Diouina Faye	7	1		○	○				○
MB-2 Sorokhassane	3	1				○			
MB-3 Kéniabour	6	1				○			
MB-4 Oumar Gueye	4				○		○		
MB-5 Daga Kholpa	6	1				○			
MB-6 Keur Balla	1	1				○			
MB-7 Mbourokh	2	1				○			
MB-8 Sop	2	1				○			
MB-9 Popenguine 2	4	1	○	○		○			
MB-10 Guéréo	5	1							
MB-11 Nguékokh	3	1				○			
MB-12 Joachim Fodé NDiaye	2	1	○	○					
MB-13 Joseph Sonar Ndiaye	3			○					
MB-14 Serigne C.A. Mbacké	5	1							
MB-15 Djilakh	3	1				○			
MB-16 Darou Salam	4	1	○	○		○			
MB-17 Tchiky	2	1		○		○			○
MB-18 Koor Djokkel Faye	2	1				○			
MB-19 Fissel 2	3	1					○		
MB-21 Médine	3	1		○		○			
MB-22 Bad	3	1		○		○			
MB-23 Balabougou	6	1				○			
MB-24 NDiarogne Ouolof	3	1				○			
MB-25 Aga NDimack	3	1				○			
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

I.D.E.E./NOM DE L'ECOLE	Travaux à la charge de la partie japonaise			Travaux à la charge de la partie sénégalaise					
	Salles de classe	Salle du directeur et magasin	Parpaings de béton offerts	Portes et clôtures	Démolition d'abris	Latrines		Terrassement	
						Construction	Réparation	Avant le début des travaux	Autres
<b>8. IDEE - THIES - Commune</b>									
TC-1 Kaba Sall	2			○	○				
TC-2 Aynina Fall	3			○	○				
TC-5 Serigne Assane Fall	2								
TC-6 Gabriel NDione	3	1			○				
TC-7 Lamane Ngomack Faye	2	1					○		
TC-8 Thiès None	4	1	○	○			○		
TC-9 El H. Boubacar NDiaye	5	1		○			○		
TC-10 Sayib Ndoye	6	1				○			
TC-11 Modou Ndiaye	3	1							
TC-12 Issa Sow	1	1							
TC-14 Ecole route de MBour	3	1				○			
TC-15 Hersent	6	1				○			
TC-16 Médina Fall	3	1				○			
TC-17 Club 2/3 Adaua	3	1				○			
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>9. IDEE - THIES - Département</b>									
TD-1 Khombole 2	2						○		
TD-2 Pout 2	3	1		○			○		
TD-3 MBodiène Thiès	1			○		○			
TD-4 NDiar Tidiane	2	1		○			○		
TD-5 Beer Thialane	2	1				○		○	
TD-6 Dara	2	1				○			
TD-7 Gollan	3	1				○		○	
TD-8 Soune Sérère	4	1					○		
TD-9 Keur Dieumb Ndiaye	2	1					○		
TD-10 Keur Ablaye Diaw	1					○			
TD-11 El H. Mamadou Ndiaye	2	1				○			
TD-12 Keur Moussa	2	1	○	○		○			
TD-13 Ndié Ngom	2								
TD-14 Mbéwane Ndong	2	1							
TD-15 Séo-Khaye	2	1							
TD-16 Mbrouville	2	1				○			
TD-17 Serigne Ibrahima Seck	5	1				○			
TD-18 Samel Ndour	2	1							
TD-19 Kiakhip	2	1							
TD-20 MBampana	2	1			○				

K

I.D.E.E./NOM DE L'ECOLE	Travaux à la charge de la partie japonaise			Travaux à la charge de la partie sénégalaise					
	Salles de classe	Salle du directeur et magasin	Parpaings de béton offerts	Portes et clôtures	Démolition d'abris	Latrines		Terrassement	
						Construction	Réparation	Avant le début des travaux	Autres
TD-21 Guélor	2	1						○	
TD-22 Khinine	2	1							
TD-23 Diougane	3	1							
TD-24 Piroundari	2	1						○	
TD-25 Keur Yaba Diop	2	1			○				
TD-26 Diayane	2	1							
TD-27 NDouf	2	1							
TD-28 Keur Ndiol Ndiaye	2	1				○			
TD-29 Thiangaye	2	1							
TD-30 Kielle	2	1							
TD-31 Thilla Ounté	2	1							
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>10. IDEE - TIVAOUANE</b>									
TV-1 Meckhé 4	2	1				○			
TV-2 Meckhé 3	3	1							
TV-3 Ngadiam	2	1							
TV-4 Tivaouane 3	3	1							
TV-5 Tivaouane 4	12	1	○	○		○			
TV-6 Tivaouane 7	3	1	○	○				○	
TV-7 Gade Bitir	2	1							
TV-8 Notte Gouye Diama	2	1		○		○		○	
TV-9 NDankh	3	1							
TV-10 Keur NDiobo	2	1							
TV-11 Ndiaye Bopp	3	1							
TV-12 Daga	3	1							
TV-13 Mérina Dakhar	4						○		
TV-14 Diamagueune	2	1							
TV-15 Thilmakha	2					○			
TV-16 Birame Dié 1. Ng. Fall	2	1							
TV-17 Fouloume	2	1							
TV-18 Séguéul Thioune	2	1							
TV-19 Dougnane	2	1							
TV-20 Kelle	2		○	○					
TV-21 Khoudiadiène	5	1							
TV-22 Khawlou	2	1							
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

K

## Appendice 4

### Nombre d'enseignants requis par suite de la réalisation du présent Projet

#### 1) Travaux de la 1<sup>ère</sup> phase

I.D.E.E./Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
<b>1. IDEE - GRAND-DAKAR I</b>					
GD-1 Nafissatou Niang	7	7	12	12	5
GD-2 Masse Massaër Niane 1	7	7	9	9	2
GD-3 Masse Massaër Niane 3	7	7	9	9	2
GD-4 Oumar Hamet Wane	6	6	9	9	3
Total	27	27	39	39	12
<b>2. IDEE - DAKAR-BANLIEUE</b>					
DB-1 Parcelles Assainies U16	2	2	6	6	4
DB-2 Parcelles Assainies U15	0	0	6	6	6
DB-3 Front de terre	7	8	9	9	1
DB-4 Castors ASECNA	6	6	9	9	3
DB-5 Yoff Aéroport	6	6	9	9	3
DB-6 Parcelles Assainies R	6	6	9	9	3
DB-7 Parcelles Assainies U9	0	0	3	3	3
DB-8 Khar Yalla	9	9	12	12	3
DB-9 H.L.M. Grand Yoff 2	0	0	6	6	6
DB-10 Cité Diamalaye	6	7	9	9	2
DB-11 Parcelles Assainies U17	4	4	6	6	2
DB-12 Parcelles Assainies U18	3	3	6	6	3
DB-13 H.L.M. Grand Yoff	7	7	10	10	3
DB-14 Yoff 4	3	3	6	6	3
Total	59	61	106	106	45
<b>3. IDEE - PIKINE</b>					
PK-1 Darou Pikine	13	14	13	13	0
PK-2 Touba Diacksao	10	10	12	12	2
PK-3 El H. Elfanane NDiaye	9	9	12	12	3
PK-4 Ibrahima NDao	12	13	12	12	0
PK-5 Mahmadane Fall	7	7	7	7	0
PK-6 Darou Khoudoss	10	10	12	12	2
PK-7 Baoré Seck	10	10	12	12	2
PK-8 Colobane Lansar B	5	5	7	7	2
Total	76	78	87	87	11
<b>4. IDEE - GUEDIAWAYE</b>					
GW-1 Darou Salam	12	12	14	14	2
GW-2 Pikine 16	13	13	13	13	0
GW-4 Pikine 20	16	16	18	18	2

I.D.E.E./Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
GW-5 Pikine 23	17	17	18	18	1
GW-6 Cheikh Anne	9	9	12	12	3
GW-7 Parcelles Assainies Z	6	6	9	9	3
GW-8 Hamo 4	6	7	9	9	2
GW-9 Cité des Enseignants	0	0	12	12	12
GW-10 Cité UNESCO-HAMO 3	0	0	6	6	6
Total	79	80	111	111	31
<b>5. IDEE - THIAROYE</b>					
TR-2 MBaye Diouf	16	16	16	16	0
TR-3 Keur MBaye Fall	6	6	8	8	2
TR-4 Mame Wassour Seck	14	14	15	15	1
TR-5 Moussé Anta Diop	13	13	13	13	0
TR-6 Ahmet Sow	5	5	6	6	1
TR-7 Fass Paillote	13	13	13	13	0
TR-8 Cité Coopérative Rech. Scientifique	0	0	6	6	6
TR-9 Cité Fass MBao	0	0	3	3	3
TR-10 Cité Sicap MBao	0	0	6	6	6
TR-11 Malika "Centre récepteur"	0	0	3	3	3
Total	67	67	89	89	22
Total pour la 1 <sup>ère</sup> phase	308	313	432	432	121

2) Travaux de la 2<sup>e</sup> phase

I.D.E.E./Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
6. IDEE - RUFISQUE II					
RF-1 Colobane 1	10	11	11	11	0
RF-2 Gouye Mourides A	6	6	6	6	0
RF-3 Colobane I Nord	6	6	9	9	3
RF-4 Castors "SOCOCIM"	5	5	9	9	4
RF-5 Bargny Filles	13	14	13	13	0
RF-6 Ecole Mixte de Bargny	13	16	15	15	0
RF-7 Darou 2	6	6	6	6	0
RF-8 Sindou	5	5	6	6	1
RF-9 Kip-kip	11	11	12	12	1
RF-10 Deni Biram NDao	4	4	6	6	2
RF-11 Gorom 1	6	6	6	6	0
RF-12 Keur Ndiaye Lô	6	6	8	8	2
RF-13 Niaga	5	5	6	6	1
RF-14 Kounoune	4	4	6	6	2
RF-15 Sébi-Ponty	7	7	9	9	2
RF-16 Toubab Dialaw	2	2	3	3	1
RF-17 NDoyène 2	0	0	3	3	3
RF-18 Médina THioub	1	1	3	3	2
RF-19 MBeuth	0	0	3	3	3
Total	110	115	140	140	27
7. MBOUR					
MB-1 Demba Diouma Faye	10	10	12	12	2
MB-2 Sorokhassane	4	4	4	4	0
MB-3 Kéniabour	4	4	6	6	2
MB-4 Oumar Gueye	13	14	13	13	0
MB-5 Daga Kholpa	3	3	6	6	3
MB-6 Keur Balla	2	2	3	3	1
MB-7 Mbourokh	3	3	3	3	0
MB-8 Sop	1	1	2	2	1
MB-9 Popenguine 2	3	3	6	6	3
MB-10 Guéréo	6	6	9	9	3

K

4

F

I.D.E.E/Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
MB-11 Nguékokh	1	1	4	4	3
MB-12 Joachim Fodé NDiaye	8	8	10	10	2
MB-13 Joseph Sonar Ndiaye	9	9	11	11	2
MB-14 Serigne C.A. Mbacké	7	7	12	12	5
MB-15 Djilakh	3	3	6	6	3
MB-16 Darou Salam	2	2	6	6	4
MB-17 Tchiky	5	5	7	7	2
MB-18 Koor Djokkel Faye	4	4	6	6	2
MB-19 Fissel 2	3	3	6	6	3
MB-21 Médine	0	0	3	3	3
MB-22 Bad	0	0	3	3	3
MB-23 Balabougou	0	0	6	6	6
MB-24 NDiargne Ouolof	0	0	3	3	3
MB-25 Aga NDimack	0	0	3	3	3
Total	91	92	150	150	59
Total pour la 2 <sup>e</sup> phase	201	207	290	290	86

R  
F



3) Travaux de la 3<sup>e</sup> phase

I.D.E.E./Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
<b>8. IDEE - THIES - COMMUNE</b>					
TC-1 Kaba Sall	12	16	12	12	0
TC-2 Aynina Fall	9	11	12	12	1
TC-5 Serigne Assane Fall	10	10	12	12	2
TC-6 Gabriel NDione	7	8	9	9	1
TC-7 Lamane Ngomack Faye	12	17	12	12	0
TC-8 Thiès None	7	8	7	7	0
TC-9 El H. Boubacar NDiaye	3	3	6	6	3
TC-10 Sayib Ndoye	4	5	6	6	1
TC-11 Modou Ndiaye	2	2	3	3	1
TC-12 Issa Sow	3	3	3	3	0
TC-14 Ecole route de MBour	0	0	3	3	3
TC-15 Hersent	0	0	6	6	6
TC-16 Médina Fall	0	0	3	3	3
TC-17 Club 2/3 Adaua	13	18	15	15	0
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>101</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>21</b>
<b>9. IDEE - THIES - DEPARTEMENT</b>					
TD-1 Khombole 2	6	6	6	6	0
TD-2 Pout 2	6	6	9	9	3
TD-3 MBodiène Thiès	2	2	3	3	1
TD-4 NDjar Tidiane	2	2	3	3	1
TD-5 Beer Thialane	2	2	3	3	1
TD-6 Dara	2	2	3	3	1
TD-7 Gollam	1	1	3	3	2
TD-8 Soune Sérère	6	6	9	9	3
TD-9 Keur Dieumb Ndiaye	4	4	6	6	2
TD-10 Keur Ablaye Diaw	2	2	3	3	1
TD-11 El H. Mamadou Ndiaye	4	4	6	6	2
TD-12 Keur Moussa	2	2	3	3	1
TD-13 Ndié Ngom	1	1	3	3	2
TD-14 Mbéwane Ndong	1	1	3	3	2
TD-15 Séo-Khaye	1	1	3	3	2
TD-16 Mbrouvaille	1	1	3	3	2
TD-17 Serigne Ibrahima Seck	6	6	10	10	4
TD-18 Samel Ndour	1	1	3	3	2
TD-19 Kiakhip	1	1	3	3	2
TD-20 MBampana	1	1	3	3	2

K pt  
F

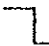


I.D.E.E/Nom de l'école	Etat actuel		Après réalisation du projet		Augmentation requise
	Nbre de classes	Nbre d'enseignants	Nbre de classes	Nbre requis d'enseignants	
TD-21 Guélor	1	1	3	3	2
TD-22 Khinine	1	1	3	3	2
TD-23 Diougane	3	3	6	6	3
TD-24 Piroundari	2	2	3	3	1
TD-25 Keur Yaba Diop	0	0	2	2	2
TD-26 Diayane	0	0	2	2	2
TD-27 NDouf	0	0	2	2	2
TD-28 Keur Ndiol Ndiaye	0	0	2	2	2
TD-29 Thiangaye	0	0	2	2	2
TD-30 Kielle	0	0	2	2	2
TD-31 Thilla Ounté	0	0	2	2	2
Total	59	59	117	117	58
<b>10. IDEE - TIVAOUANE</b>					
TV-1 Meckhé 4	4	4	6	6	2
TV-2 Meckhé 3	6	6	9	9	3
TV-3 Ngadiam	2	2	4	4	2
TV-4 Tivaouane 3	7	7	10	10	3
TV-5 Tivaouane 4	12	13	12	12	0
TV-6 Tivaouane 7	6	6	9	9	3
TV-7 Gade Bitir	4	4	4	4	0
TV-8 Notte Gouye Diama	5	5	6	6	1
TV-9 NDankh	1	1	3	3	2
TV-10 Keur NDiobo	2	2	3	3	1
TV-11 Ndiaye Bopp	4	5	6	6	1
TV-12 Daga	1	1	3	3	2
TV-13 Mérina Dakhar	8	8	12	12	4
TV-14 Diamagueune	4	4	6	6	2
TV-15 Thilmakha	7	7	9	9	2
TV-16 Birame Dié 1. Ng. Fall	4	4	6	6	2
TV-17 Fouloume	1	1	3	3	2
TV-18 Ségueul Thioune	1	1	3	3	2
TV-19 Dougnane	1	1	3	3	2
TV-20 Kelle	9	9	11	11	2
TV-21 Khoudiadiène	0	0	5	5	5
TV-22 Khawlou	1	1	3	3	2
Total	90	92	136	136	45
Total pour la 3 <sup>e</sup> phase	231	252	362	362	124
Total pour les 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> phases	740	772	1084	1084	331

*R*  
*F* *A*

## Documents annexe - 2 Calendrier

### 1) Etude du Plan de base

20 septembre (L)	Départ Tokyo. Arrivée Paris.	
21 septembre (M)	Départ Paris. Arrivée Dakar.	
22 septembre (M)	Visite de courtoisie à l'Ambassade de Japon, à la JICA, au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et au Ministère de l'Education Nationale. Présentation du but et du calendrier de l'étude.	
23 septembre (J)	Réunion avec la Banque Mondiale à Dakar, le Ministère de l'Education Nationale et l'ONG française.	
24 septembre (V)	1 <sup>er</sup> groupe: Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale (matières de base) 2 <sup>e</sup> groupe : Idem (principes d'étude sur place)	
25 septembre (S)	Classement des résultats des travaux de l'étude et rangement des dossiers	
26 septembre (D)	Réunion interne à la mission. Chef mission, responsable travaux, interprète.	Plan d'architecture, plan d'équipement
27 septembre (L)	Réunion avec l'Ambassade de France Visite des écoles élémentaires dans le banlieue de Dakar.	Discussion sur la méthode de l'étude sur place avec le bureau d'études local.
28 septembre (M)	Réunion avec l'AGETIP. Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale et l'Ambassade d'Allemagne.	Etude des sites.
29 septembre (M)	Réunion avec la Banque Mondiale à Dakar. Discussion sur le Procès-verbal des réunions avec le Ministère de l'Education Nationale.	
30 septembre (J)	Collecte des données dans le Bureau de la statistique du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Signature du Procès-verbal des réunions.	
1 <sup>er</sup> octobre (V)	Etude des sites (jonction au 2 <sup>e</sup> groupe)	
2 octobre (S)	Classement des résultats des travaux de l'étude, discussion Retour de I. MUKAI, Chef de mission.	
3 octobre (D)	Réunion interne à la mission.	
4 octobre (L)	Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale (collecte des informations et données)	Etude des sites.
5 octobre (M)	Etude des prix.	
6 octobre (M)		
7 octobre (J)		
8 octobre (V)	Départ Dakar. Arrivée Paris.	Classement des résultats des travaux de l'étude

9 octobre (S)	Départ Paris. 	Arrivée Tokyo.	Idem
10 octobre (D)			Classement des résultats des travaux de l'étude
11 octobre (L)			Etude des sites
15 octobre (V)			↓ Classement des résultats des travaux de l'étude
16 octobre (S)			
17 octobre (D)			Idem
18 octobre (L)			Etude des sites
21 octobre (J)			↓ Réunion avec l'ONG française
22 octobre (V)			
23 octobre (S)			Classement des résultats des travaux de l'étude
27 octobre (M)			↓ Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale
28 octobre (J)			
29 octobre (V)			Présentation des conclusions des réunions à l'Ambassade de Japon et à la JICA
30 octobre (S)			Départ Dakar 
31 octobre (D)			Arrivée Londres
1 <sup>er</sup> novembre (L)			
			Départ Londres 
			Arrivée Tokyo

## 2) Etude pour la présentation de l'avant-projet

- |            |     |  |
|------------|-----|--|
| 6 février  | (D) | Départ Tokyo. Arrivée Paris.   |
| 7 février  | (L) | Départ Paris. Arrivée Dakar.   |
| 8 février  | (M) | Visite de courtoisie à la JICA, à l'Ambassade de Japon, au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et au Ministère de l'Education Nationale. Présentation du but et du calendrier de l'étude. |
| 9 février  | (M) | Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale et la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education.  |
| 10 février | (J) | Etude supplémentaire sur les 3 écoles faisant l'objet du Projet.   |
| 11 février | (V) | Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale, la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education et chaque IDEE.   |
| 12 février | (S) | Classement des données collectées.   |
| 13 février | (D) | Réunion interne à la mission.  |
| 14 février | (L) | Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale et la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education. Etude supplémentaire sur l'estimation. Arrivée de KATO, Chef de mission.       |
| 15 février | (M) | Rapport du détail de débats à KATO, Chef de mission. Réunion avec le Ministère de l'Education Nationale. Visite de courtoisie au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.                     |
| 16 février | (M) | Visite de courtoisie à l'Ambassade de France, à l'Ambassade d'Allemagne, à la Banque Mondiale et à l'ONG française.  |
| 17 février | (J) | Signature du Procès-verbal des réunions.   |
| 18 février | (V) | Rapport des résultats des réunions et de l'étude à la JICA et à l'Ambassade de Japon. Départ Dakar.  |
| 19 février | (S) | Arrivée Paris. Départ Paris.   |
| 20 février | (D) | Arrivée Tokyo.   |

### Document annexe - 3 Liste des membres de la mission

#### 1) Etude du Plan de base

Ichiro Mukai	Chef de mission	Division II d'Etudes de Plan de Base Département de Planification et d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA
Akira Takahashi	Responsable des travaux	Daiken Architects, Engineers & Consultants
Noriaki Miyabe	Plan d'architecture	Idem
Shokichi Hiraoka	Programme des installations	Idem
Tadao Maruyama	Interprète	Idem

#### 2) Etude pour la présentation de l'avant-projet

Toshinobu Katoh	Chef de mission	Division II d'Etudes de Plan de Base Département de Planification et d'Etudes pour la Coopération Financière Non-Remboursable, JICA
Akira Takahashi	Responsable des travaux	Daiken Architects, Engineers & Consultants
Noriaki Miyabe	Plan d'architecture	Idem
Tadao Maruyama	Interprète	Idem

## Document annexe - 4 Liste des personnalités rencontrées

### (1) Etude du Plan de base

#### 1) Ambassade de Japon au Sénégal

Daini Tsukahara Premier Secrétaire

#### 2) JICA. Bureau au Sénégal

Noriki Asahi Directeur

Kazunori Miura Agent

#### 3) Ministère de l'Education Nationale

E. SAAR Directeur de Cabinet

Makhoumy FALL Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE)

Serigne Ly Chef, Division des Constructions et Equipement Scolaire

Kaceni BENSALAH Coordinateur Technique-Unité, Bureau des Projets d'Education

Ibrahima BA Chef, Division des Ressources Humains, DPRE

Abd'EL Kader SY Chef, Bureau de la Carte Scolaire, DPRE

Badra BA Bureau de la Carte Scolaire, DPRE

Abdourahman NGOM Idem

#### 4) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ousmane DIENE Directeur de Cabinet

Papa Salla MBOUP Directeur de la Coopération Economique et Financière (DCEF)

Amine KEBE Chargé de Programme (Education), DCEF

Dioh Aminota BA Commission Mixte-Asie-M'Orient, DCEF

#### 5) Banque Mondiale, Dakar-Sénégal

Alassane Kéba DIAWARA Chargé d'Opérations

#### 6) AGETP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous-emploi)

Magatte WADE Directeur Général

Mamadou NDIAYE Directeur Administratif et Financier

Ibrahima NDIAYE Directeur Technique

7) ONG française (Aide et Action)

Patrick BOGINO	Directeur
Jacques MALPEL	Directeur (remplaçant prévu)
Lamie TALL	Agent

8) Ambassade de France

Philippe BONCOUR	Conseiller
------------------	------------

9) Ambassade d'Allemagne

Heinz G. WILHELM	Conseiller
------------------	------------

**(2) Etude pour la Présentation de l'Avant-Projet**

1) Ambassade de Japon au Sénégal

Shuichi Nagasawa	Premier Secrétaire
------------------	--------------------

2) JICA. Bureau au Sénégal

Noriki Asahi	Directeur
Toshimichi Aoki	Agent

3) Ministère de l'Education Nationale

Gorgui Yerim FALL	Directeur du Cabinet
Makhoumy FALL	Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE)
Diodj NDOUR	Directeur Education Préscolaire Enseignement Elémentaire
Abd'El Kader SY	Chef de la Planification
Badra BA	Bureau de la Carte Scolaire, DPRE
Abdourahman NGOM	Chef de Bureau de la Carte Scolaire, DPRE
Idrissa DIAGNE	Inspecteur, IREE-Dakar
Ibrahima CAW	Inspecteur, IREE-Thiès
Khady Niang DIALLO	Inspecteur, IDEE-Grand Dakar 1
Souleymane MBAVE	Inspecteur, IDEE-Dakar Banlieu
Ibrahima KANE	Inspecteur, IDEE-Pikine
Cheikh Malamine DIEYE	Inspecteur, IDEE-Guediawye
Makhtau SECK	Inspecteur, IDEE-Thiaroye
Mor NDIHAVE	Inspecteur, IDEE-Rufisque 2
Tidiane MANE	Inspecteur, IDEE-Mbour
Ndiye Fatma FALL	Inspecteur, IDEE-Thiès-Commune



- |                     |                                    |
|---------------------|------------------------------------|
| Arona TALL          | Inspecteur, IDEE-Thiès-Département |
| Papa Madèfall GUEYE | Inspecteur, IDEE-Tivaouane         |
- 4) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
- |                  |   |
|------------------|---|
| Papa Salla MBOUP | Directeur de la Coopération Economique et Financière (DCEF) |
| Amine KEBE       | Chargé de Programme (Education), DCEF                       |
- 5) Banque Mondiale, Dakar-Sénégal
- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Alassane Kéba DIAWARA | Chargé d'Opérations |
|-----------------------|---------------------|
- 6) Ambassade de France
- |                  |            |
|------------------|------------|
| Philippe BONCOUR | Conseiller |
|------------------|------------|
- 7) Ambassade d'Allemagne
- |                  |            |
|------------------|------------|
| Heinz G. WILHELM | Conseiller |
|------------------|------------|
- 8) ONG française (Aide et Action)
- |                |                              |
|----------------|------------------------------|
| Jacques MALPEL | Directeur (remplaçant prévu) |
| Lamie TALL     | Agent                        |